



Marine,
Armée
de Terre
et de l'air



Restructuration
des Forces
Armées



Réorganisation
de l'Industrie
Nationale de
Défense



Service
Militaire



Stratégie Nationale de Défense

Ministère
de la Défense





STRATÉGIE NATIONALE DE DÉFENSE

Paix et Sécurité au Brésil.

www.defesa.gov.br

1ère édition

Table des matières

Décret n° 6.703	04
Exposé des Motifs	05
I – Formulation Systématique	07
Introduction	08
Stratégie Nationale de Défense et Stratégie Nationale de Développement	08
Nature et champ d’application de la Stratégie Nationale de Défense	09
Directives de la Stratégie Nationale de Défense	11
La Marine du Brésil: hiérarchie des objectifs stratégiques et tactiques	20
L’Armée Brésilienne: les impératifs de flexibilité et d’élasticité	23
La Force Aérienne Brésilienne: surveillance orientatrice, supériorité aérienne, combat axé, combat aérostratégique	28
Les secteurs stratégiques: l’espace, la cybernétique et le nucléaire	33
La réorganisation de l’industrie nationale de matériel de défense: développement technologique indépendant	35
Le service militaire obligatoire: remise à niveau républicain et mobilisation nationale	38
Conclusion	40
II – Mesures de Mise en Place	41
Contexte	42
Hypothèses d’Emploi (HE)	46
Emploi conjoint des forces armées en réponse aux HE	46
Bases	47
Structuration des Forces Armées	48
Science, Technologie et Innovation (ST&I)	52
Industrie de Matériel de Défense	54
Service de Renseignement de Défense	55
Actions Stratégiques	55
Science et Technologie	55
Ressources Humaines	57
Instruction	58
Mobilisation	59
Logistique	60
Industrie de Matériel de Défense	60
Commandement et Contrôle	61
Entraînement	61
Renseignement sur la Défense	62
Doctrine	62
Opérations de Paix	62
Infrastructure	63
Garantie de la loi et de l’ordre	64
Stabilité Régionale	64
Insertion Internationale	65
Sécurité Nationale	65
Conclusions Finales	67

Décret n° 6.703, du 18 décembre 2008

Approuve la Stratégie Nationale de Défense, entre autres mesures.

Le PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, selon l'art. 84, paragraphe VI, alinéa "a", de la Constitution, et considérant les dispositions du Décret du 6 septembre 2007, qui institue le Comité Ministériel de Formulation de la Stratégie Nationale de Défense,

STATUE:

Art. 1. La Stratégie Nationale de Défense annexe à ce Décret est approuvée.

Art. 2. Les organes et entités de l'administration publique fédérale devront prendre en compte de par leurs compétences, des actions qui contribuent au renforcement de la Défense Nationale.

Art. 3. Ce Décret entre en vigueur à la date de sa publication.

Brasília, le 18 décembre 2008; 187^e année de l'Indépendance et 120^e année de la République

LUIZ INÁCIO LULA DA SILVA

Nelson Jobim

Roberto Mangabeira Unger



Exposé des Motifs

Brasília, le 15 décembre 2008.

Monsieur le Président de la République,

1. Nous soumettons à votre appréciation le projet de décret qui approuve la Stratégie Nationale de Défense, question qui intéresse tous les secteurs de la société brésilienne, axé selon les bases, les objectifs et les principes inscrits dans la Constitution Fédérale.

2. En raison de sa stabilité politique et économique, le Brésil jouit d'une position de privilège dans le contexte international, ce qui exige une nouvelle prise de position dans le domaine de la défense, qui sera mise en place suite à l'implication du peuple brésilien. C'est à la société, par l'intermédiaire de ses représentants dans notre système démocratique et par une participation directe aux débats, d'améliorer les propositions ici présentes.

3. Cette proposition de Stratégie Nationale de Défense suit votre la décision, selon le Décret Présidentiel du 6 septembre 2007, qui a créé le Comité Ministériel pour sa formulation, présidé par le Ministre d'État de la Défense, coordonné par le Ministre d'État Chef du Secrétariat Chargé des Affaires Stratégiques et composé des Ministres du Plan, du Budget et de la Gestion, des Finances et de la Science et de la Technologie, secondés par les Commandants de la Marine, de l'Armée et de l'Armée de l'air.

4. Dans le but de débattre la question et en fonction de la nature de son contenu, orienté vers la concrétisation d'intérêts de l'État et de toute la société, le Comité a consulté des spécialistes, des représentants de divers organismes publics et privés, ainsi que des citoyens de grand savoir dans le domaine de la défense, voire des propres Commandants des trois armées et de leurs principaux adjoints.

5. Le Plan est axé sur des actions stratégiques à moyen et à long terme, et a pour but de moderniser la structure nationale de défense, suivant trois axes majeurs : l'aménagement des forces armées, la restructuration de l'industrie brésilienne en matériel de défense et la politique dont se composent des effectifs des forces armées.

6. L'aménagement des forces armées passe par la redéfinition du rôle du Ministère de la Défense, et le nombre de directives stratégiques relatives à chacune des trois armées, tout en précisant la relation qui doit prévaloir entre elles. Outre ces directives, le plan traite du rôle de trois secteurs décisifs pour la défense nationale : la cybernétique, l'espace et le nucléaire.

7. L'aménagement de l'industrie brésilienne en matériel de défense a pour but de garantir que des besoins en équipement des forces armées soit axée sur des technologies à l'échelle nationale.

8. Finalement, ce projet propose une orientation dans la relation de la société avec ses forces armées et discute la composition des effectifs militaires, dont ses conséquences sur l'avenir du service militaire obligatoire, l'intention serait de veiller à ce que les forces armées reproduisent la Nation elle-même dans leurs rangs. Le service militaire obligatoire doit donc fonctionner comme un espace républicain, où la Nation pourra se rencontrer au-delà des classes sociales.

9. En ce sens, Monsieur le Président, la présente initiative de votre gouvernement de placer les questions de défense à l'ordre du jour et de formuler une planification à long terme pour la défense du pays, cela constitue un fait inédit dans l'État brésilien. Il représente une nouvelle étape dans le traitement d'une question si importante, intrinsèquement liée au développement national. Il réaffirme notre engagement à tous, – citoyen brésiliens civils et militaires – à l'égard des hautes valeurs de la souveraineté, de l'intégrité du patrimoine et du territoire nationaux et de l'unité nationale, dans un contexte plus large de plénitude démocratique et de respect absolu vis-à-vis de nos voisins, avec lesquels nous entretenons et conserverons une relation d'amitié et de coopération, de plus en plus solide.

Veillez agréer, M. le Président, nos salutations distinguées,

NELSON A. JOBIM

Ministre d'État de la Défense

ROBERTO MANGABEIRA UNGER

Ministre d'État, Chef du Secrétariat
chargé des Affaires Stratégiques de la
Présidence de la République



Formulation Systématique

Introduction

Le Brésil est un pays pacifique par tradition et par conviction. Il vit en paix avec ses voisins. Il mène sa politique étrangère, entre autres, selon les principes constitutionnels de non-intervention, de défense de la paix et de résolution pacifique des conflits. Ce caractère pacifiste fait partie de l'identité nationale et constitue une valeur qui doit être conservée par le peuple Brésilien.

Pays émergent, le Brésil accèdera au premier plan sur la scène internationale sans exercer ni hégémonie ni domination. Le peuple brésilien ne souhaite pas exercer ce pouvoir sur d'autres peuples. Il souhaite que le Brésil s'agrandisse sans dominer.

C'est peut-être pour cela qu'il n'y a jamais eu, dans toute l'histoire du Brésil, un large débat sur les questions relatives à la défense. Périodiquement, les gouvernements autorisaient l'achat ou la production de nouveau matériel de défense et introduisaient des réformes ponctuelles au sein des forces armées. Ils n'ont toutefois jamais proposé de stratégie nationale de défense pour orienter de manière systématique la réorganisation et la réorientation des forces armées; l'organisation de l'industrie de matériel de défense, dans le but d'assurer l'autonomie opérationnelle des trois forces armées: la Marine, l'Armée de terre et l'armée de l'air ; et la politique de composition de leurs effectifs, et surtout, la révision de la question du service militaire obligatoire.

Toutefois, si le Brésil souhaite occuper la place qui lui est réservé dans le monde, il se doit être prêt à se défendre à la fois des agressions ou des menaces. Nous vivons dans un monde où l'intimidation concircuite la bonne foi. Rien ne saurait remplacer l'implication du peuple brésilien dans le débat et la construction de sa propre défense.

Stratégie Nationale de Défense et Stratégie Nationale de Développement

1. La stratégie nationale de défense est indissociable de la stratégie nationale de développement – l'une apperrie l'autre. La première constitue la protection de la deuxième. Chacune d'entre elles renforce les raisons de l'autre. Toutes les deux représentent l'éveil de la nationalité et la construction de la Nation. Protégé, le Brésil pourra dire non, quand il le doit. Il sera capable de construire son propre modèle de développement.

2. Le Brésil n'a quasiment connu la guerre. Il est difficile, et pourtant obligatoire, de se convaincre de la nécessité de se défendre pour pouvoir se construire. Bien qu'utiles et indispensables, les arguments font valoir l'utilité des technologies et des

connaissances de défense pour le développement du Pays semble ne pas être suffisant. Les ressources requises pour la défense exigent un changement des mentalités pour permettre l'élaboration d'une stratégie de défense au Brésil.

3. Pour les forces armées d'un pays aussi pacifique que le Brésil, il est difficile, et pourtant obligatoire, de conserver en temps de paix l'élan de se préparer au combat et de cultiver pour ce faire l'habitude de la transformation.

La Nation exige maintenant de ses marins, soldats et pilotes d'avion un grand changement de leur part. Il s'agit de les transformer pour mieux défendre le Brésil.

4. Un projet de défense solide favorise un projet de développement performant. Et un projet de développement, quelles que soient ses autres orientations, est axé sur les principes suivants:

a) Indépendance nationale, assurée par la mobilisation de ressources physiques, économiques et humains, pour investir dans le potentiel productif du pays. Tirer profit de l'épargne étrangère sans en dépendre;

b) Indépendance nationale, suite à la qualification technologique autonome, y compris dans les secteurs stratégiques de l'espace, de la cybernétique et du nucléaire. Celui qui ne domine pas les technologies sensibles n'est pas indépendant, ni pour sa défense ni pour son développement; et

c) Indépendance nationale, assurée par la démocratisation des opportunités éducatives et économiques et par les occasions d'accroître la participation populaire dans les processus de décision de la vie politique et économique du pays. Le Brésil ne sera pas indépendant tant qu'une partie de sa population n'aura pas les conditions requises pour faire des études, travailler et produire.

Nature et domaine d'application de la Stratégie Nationale de Défense

1. La Stratégie Nationale de Défense représente le lien entre, d'un côté, le concept et la politique d'indépendance nationale et de l'autre, les forces armées pour défendre cette indépendance. Il s'agit là de questions politiques et institutionnelles décisives pour la défense du pays, tels que les objectifs de sa "grande stratégie" et les moyens pour faire en sorte que la Nation participe de la défense. Elle touche également des problèmes plutôt militaires, dérivés de l'influence de cette "grande stratégie" concernant l'orientation et des pratiques opérationnelles des trois forces armées.

La Stratégie Nationale de Défense sera complétée par des plans de paix et de guerre, conçus dans le but de faire face à différentes hypothèses d'emploi.

2. La Stratégie Nationale de Défense s'articule autour de trois grands axes majeurs.

Le premier axe majeurs porte sur la manière dont les forces armées doivent s'organiser et s'orienter pour mieux s'acquitter de leur mission constitutionnelle et de leurs attributions de paix et de guerre. On y énumère les directives stratégiques relatives à chacune des forces et on y spécifie la relation qui doit prévaloir entre elles. On y décrit la manière de transformer ces directives en pratiques et formations opérationnelles, et on y propose la ligne d'évolution technologique nécessaire pour assurer leur consolidation.

L'analyse des hypothèses d'emploi des forces armées – pour la protection de l'espace aérien, du territoire et des eaux maritimes brésiliennes – permet de cibler avec plus de précision les directives stratégiques. Toutefois, aucune analyse d'hypothèses d'emploi des forces armées ne peut négliger les menaces de l'avenir. Cela étant, les directives stratégiques et les formations opérationnelles doivent transcender l'horizon immédiat que l'expérience et la compréhension actuelle permettent d'entrevoir.

À côté de la mission constitutionnelle, des attributions, de la culture, des coutumes et des compétences propres à chaque force armée et de la manière de les systématiser en une stratégie de défense intégrée, on y énonce le rôle de trois secteurs décisifs de la défense nationale : l'espace, la cybernétique et le nucléaire. On y décrit enfin la manière dont les trois forces doivent agir en réseau – entre elles et en liaison avec la surveillance du territoire, de l'espace aérien et des eaux maritimes brésiliennes.

Le deuxième axe majeur traite de la réorganisation de l'industrie nationale de matériel de défense, pour assurer que la réponse aux nécessités en équipement des forces armées soit axée sur des technologies à l'échelle nationale.

Le troisième axe majeur porte sur la composition des effectifs des forces armées et, par voie de conséquence, sur l'avenir du service militaire obligatoire. Le but de ce dernier est de veiller à ce que les forces armées reproduisent dans leur composition la Nation elle-même – pour qu'elles ne soient pas qu'une partie de la Nation, payées pour lutter à la place et au profit des autres parties. Le service militaire obligatoire doit donc fonctionner comme un espace républicain, dans lequel la Nation peut se retrouver au-dessus des classes sociales.

Directives de la Stratégie Nationale de Défense

La Stratégie Nationale de Défense est axée sur les directives suivantes :

1. Dissuader la concentration de forces hostiles aux frontières terrestres, aux limites des eaux maritimes brésiliennes, et les empêcher d'utiliser l'espace aérien national.

Pour pouvoir en dissuader, il faut être prêt au combat. La technologie, aussi avancée qu'elle en soit, ne constituera jamais une alternative au combat. Elle sera toujours un instrument du combat.

2. Organiser les forces armées sous l'égide du trinôme surveillance/contrôle, mobilité et présence.

Cette triple exigence est valable pour chaque force, avec les adaptations qui conviennent. De ce trinôme découle la définition des formations opérationnelles de chacune des armées.

3. Développer les capacités de surveillance et de contrôle de l'espace aérien, du territoire et des eaux maritimes brésiliennes.

Ce développement se fera suite à l'emploi de technologies de surveillance terrestre, maritime, aérienne et spatiale, exclusivement et sans contre partie à l'échelle nationale.

4. Développer, suivant la capacité de surveillance/contrôle, la capacité de riposter rapidement à toute menace ou agression : la mobilité stratégique.

La mobilité stratégique – comprise comme l'aptitude à arriver rapidement sur le champ des opérations – alliée à la mobilité tactique – comprise comme l'aptitude à se déplacer sur ce champ – constitue le complément prioritaire de la surveillance/contrôle et une des bases du potentiel de combat, en exigeant des forces armées une action plus que conjointe, une action unique.

L'exigence de mobilité prend des contours importants suite à l'immensité de l'espace à défendre et le manque de moyens de défense. Cet effort de présence, principalement le long des frontières terrestres, et dans les régions les plus stratégiques du littoral, possède des limitations intrinsèques. Et c'est justement la mobilité qui permettra de surmonter les effets nuisibles de ces limitations.

5. Approfondir la relation entre les aspects technologiques et opérationnels de la mobilité, dans la poursuite d'objectifs bien définis.

La mobilité dépend de moyens terrestres, maritimes et aériens appropriés et de sorte à les intégrer. Elle dépend également de formations opérationnelles qui permettent de tirer au maximum de profit potentiel des technologies en déplacement.

Le lien entre les aspects technologiques et opérationnels de la mobilité doit s'établir de manière à atteindre des objectifs bien définis. Parmi ces objectifs, il en est un celui qui a une étroite relation avec la mobilité: la capacité de jongler la concentration et la déconcentration des armées dans le but de dissuader et de combattre la menace.

6. Consolider trois secteurs d'importance stratégique: l'espace, la cybernétique et le nucléaire.

Cette consolidation assure l'accomplissement du concept de flexibilité.

Par leur nature même, ces secteurs transcendent la division entre développement et défense, entre le civil et le militaire.

Tous ces deux secteurs de l'espace et de la cybernétique, permettront que la capacité de visualiser le propre pays ne dépende pas de technologie étrangère et que les trois forces à la fois puissent agir en réseau, suite à une surveillance depuis l'espace.

Selon la Constitution Fédérale et l'adhésion au Traité de Non-Prolifération des Armes Nucléaires, le Brésil s'est engagé à l'utilisation strictement pacifique de l'énergie nucléaire. Il affirme, la nécessité stratégique de développer et de maîtriser la technologie nucléaire. Le Brésil a besoin de garantir l'équilibre et la diversité de sa matrice énergétique et de faire des progrès dans des domaines tels que l'agriculture et la santé, qui peuvent tirer profit de la technologie de l'énergie nucléaire, et mener à bien le projet du sous-marin à propulsion nucléaire, parmi d'autres initiatives exigeant une indépendance technologique en matière d'énergie nucléaire.

7. Unifier les opérations des trois forces armées, par-delà les limites imposées par les protocoles d'exercices conjoints.

Les principaux instruments de cette unification seront le Ministère de la Défense et l'État-major de la Défense, lequel devra être constitué en État-major Conjoint des Forces Armées. Ils doivent prendre plus d'importance et avoir des responsabilités plus étendues.

Le Ministre de la Défense a dans son intégralité tous les pouvoirs de gestion des forces armées que la Constitution et les lois ne réservent pas expressément au Président de la République.

La subordination des forces armées au pouvoir politique constitutionnel est un préalable du régime républicain et une garantie de l'intégrité de la Nation.

Les Secrétaires du Ministère de la Défense seront choisis librement par le Ministre de la Défense, parmi les citoyens brésiliens, militaires des trois Armées et civils, en tenant compte des particularités et des fonctions de chaque secrétariat. Les initiatives destinées à former des cadres de spécialistes civils en défense permettront dans l'avenir d'augmenter la présence de civils à des postes de dirigeants au Ministère de la Défense. Les dispositions légales contraires à ce décret seront abrogées.

L'État-major conjoint des forces armées sera commandé par un officier général ayant atteint le grade le plus élevé et comptera sur la participation des Chefs des États-majors des trois armées. Il sera directement subordonné au Ministre de la Défense. Il élaborera les initiatives qui permettent de concrétiser la proposition de l'unification doctrinaire, stratégique et opérationnelle, et il comptera sur une structure permanente qui lui permette de mener à bien sa mission.

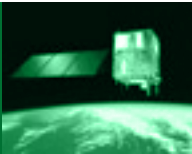
La Marine, l'Armée de terre et l'Armée de l'air auront chacune un Commandant, nommé par le Président de la République proposé par le Ministre de la Défense. Le Commandant de la Force, dans le cadre de ses attributions, exercera la direction et la gestion de son forces Armée, formulera sa politique et sa doctrine, et préparera ses organes opérationnels et de soutien pour accomplir sa mission constitutionnelle.

Les États-Majors des trois Armées, subordonnés à leurs Commandants, seront les agents de la formulation stratégique de chacune d'entre elles sous l'ordre du commandant respectif.

8. Le positionnement des effectifs des trois Armées.

Les principales unités de l'Armée se trouvent au Sud-est et le Sud du Brésil. La Marine est à Rio de Janeiro. Les installations techniques de l'Armée de l'air sont presque toutes à São José dos Campos, dans l'État de São Paulo. Les préoccupations majeurs de la défense se situent toutefois dans les régions Nord, Ouest et l'Atlantique Sud.

Sans oublier la nécessité de défendre les concentrations démographiques les plus importantes et les principaux centres industriels du pays, la Marine devra être



plus présente dans la région de l'embouchure de l'Amazone et dans les grands bassins fluviaux de l'Amazonie et du Paraguay-Parana. L'Armée devra disposer ses bases stratégiques dans le centre du pays, d'où elles pourront être envoyées dans n'importe quelle direction. L'Armée devra également rassembler ses zones régionales dans les zones respectives, pour riposter tout de suite en cas de crise ou de conflit armé.

De même, on exige la formation de l'État-major Conjoint des forces armées, les zones de juridiction des Districts navals ou les Centres de commandement régionaux des trois forces devront converger, sauf en cas d'empêchement résultant de circonstances locales ou spécifiques. Les officiers-généraux commandant un District naval ou un Centre de commandement régional seront tenus de se réunir régulièrement en tant que représentants de leurs forces respectives, accompagnés de leurs adjoints principaux, pour assurer l'unité opérationnelle des trois forces Armées dans cette région. Il faut structurer dans chaque région un État-major conjoint qui sera mis en place dans le but d'élaborer et de mettre à jour en temps de paix les plans opérationnels de la région.

9. Renforcer la présence d'unités de l'Armée de terre, de la Marine et de l'Armée de l'air aux frontières.

Bien évidemment, étant donné les dimensions continentales du territoire national, la présence ne veut pas dire omniprésence. La présence devient plus effective par son bien sa avec la surveillance/contrôle et avec la mobilité.

Aux frontières terrestres et dans les eaux maritimes brésiliennes, les unités de l'Armée de terre, de la Marine et de l'Armée de l'air ont surtout des missions de contrôle. Pour mener à bien ces tâches, les unités ne sont pleinement efficaces que si elles font partie d'un système intégré de surveillance/contrôle, y compris depuis l'espace. En ce sens, ces unités maximisent leur action en tant qu'instruments de défense, par le biais de leurs liens avec les zones tactiques et stratégiques. Les sentinelles en font savoir. Les zones répondent et agissent. Et l'efficacité de l'emploi des zones tactiques régionales et stratégiques est directement proportionnelle à leur capacité de satisfaire aux exigences de la mobilité.

10. Est prioritaire la région amazonienne.

L'Amazonie représente l'un des centres d'intérêt les plus importants pour la défense. La défense de l'Amazonie exige des progrès dans le projet de développement durable et passe par le trinôme surveillance/contrôle, mobilité et présence.

Le Brésil est vigilant pour tout ce qui touche à la réaffirmation inconditionnelle de sa souveraineté sur l'Amazonie brésilienne. Par des actions pratiques de développement et de défense, il repoussera toute tentative de tutelle sur ses décisions relatives à la préservation, au développement et à la défense de l'Amazonie. Il ne tolérera pas que des organisations ou des individus servant d'instruments à des intérêts étrangers – politiques ou économiques – qui cherchent à affaiblir la souveraineté brésilienne. Celui qui s'occupe de l'Amazonie brésilienne, au service de l'humanité et de soi même, c'est le Brésil.

11. Développer la capacité logistique pour renforcer la mobilité, notamment dans la région amazonienne.

D'où l'importance d'avoir des structures de transport, de commandement et de contrôle que puissent agir dans tous le cas, y compris dans les conditions extrêmes imposées par un conflit armé.

12. Développer, suite aux critères de surveillance/contrôle, mobilité et présence, le concept de flexibilité au combat.

Cela exigera, en particulier de l'Armée de terre, que les forces conventionnelles soient comme les forces non-conventionnelles.

Les forces armées ayant de telles caractéristiques seront aptes à agir dans un large éventail de possibilités dont l'avenir pourra nous apporter.

L'intérêt de garantir que les forces conventionnelles acquièrent certaines compétences habituellement associées à des forces non-conventionnelles peut paraître plus évidente dans l'environnement de la forêt amazonienne. Elles s'appliquent cependant avec le même à-propos à d'autres régions du pays. Il ne s'agit pas d'une adaptation à des spécificités géographiques précises, mais plutôt d'une réponse à une vocation stratégique générale.

13. Développer le répertoire des pratiques et des instructions opérationnelles des combattants, de manière à satisfaire aux exigences de surveillance/contrôle, mobilité et présence.

Chaque homme et chaque femme au service des forces armées doit avoir à sa disposition trois types de ressources et de qualifications.

En premier lieu, chaque combattant doit pouvoir compter sur des ressources et des qualifications qui lui permettent d'agir en réseau, non seulement avec d'autres combattants et contingents de sa propre force, mais aussi avec des combattants et



contingents des autres forces. Les technologies de communications, y compris avec des véhicules qui surveillent depuis de l'espace la surface de la terre et des mers, doivent être considérées comme des instruments potentiels d'initiatives de défense et de combat. Et c'est exactement le sens de l'exigence de surveillance et contrôle et de sa relation avec les exigences de mobilité et de présence.

En second lieu, chaque combattant doit disposer de technologies et de connaissances qui lui permettent de riposter promptement, sur n'importe quel théâtre d'opérations, terrestre ou maritime, l'essentiel, c'est la mobilité. Cela étant, la mobilité et capacité combat, que doivent servir les plateformes et les systèmes d'armement à la portée du combattant.

En troisième lieu, chaque combattant doit être entraîné au combat de manière à atténuer les formes rigides et traditionnelles de commandement et de contrôle, en faveur de la flexibilité, de l'adaptabilité, de l'audace et de la surprise sur le champ de bataille. Ce combattant sera en même temps un soldat qui sait obéir, avoir de l'initiative en cas d'absence d'ordres spécifiques et s'orienter au milieu des incertitudes et des aléas du combat – ainsi qu'une source d'initiatives – capable d'adapter ses ordres à la réalité de la situation changeante où il se trouve.

De plus en plus dans le monde, un certain style de production industrielle s'établit, marqué par la diminution des contrastes entre les actions planifiées et d'exécution et par la relativisation de spécialisations strictes dans les actions d'exécution. Ce style trouve un écho dans la manière de faire la guerre, de plus en plus caractérisée par une extrême flexibilité. Le résultat final de cette tendance est la disparition progressive du contraste entre forces conventionnelles et non-conventionnelles, pas l'armement sur lequel chacune d'elles peut compter, mais plutôt du radicalisme avec lequel toutes deux mettent en pratique le concept de flexibilité.

14. Promouvoir la combinaison, chez les militaires brésiliens, des compétences et critères requis par le concept de flexibilité.

Le militaire brésilien doit être qualifié et rustique. Il faut maîtriser les technologies et les pratiques opérationnelles exigées par le concept de flexibilité. Il doit s'identifier avec les particularités et les caractéristiques géographiques attribuées ou extrêmes présentes dans le pays. Ce n'est ce qu'il concrétisera, dans la pratique, le concept de flexibilité, selon les caractéristiques du territoire national et de la situation géographique et géopolitique du Brésil.

15. Revoir la composition des effectifs des trois forces armées suite à une politique de rationalisation de l'utilisation des ressources humaines, afin de les mesurer pour satisfaire de manière adéquate selon la Stratégie Nationale de Défense.

16. Structurer le potentiel stratégique en fonction des capacités.

Il faut organiser les forces armées en fonction des capacités, et pas en fonction d'ennemis spécifiques. Actuellement, le Brésil n'a pas d'ennemis. Pour ne pas les avoir dans l'avenir, il faut préserver la paix et se préparer à la guerre.

17. Préparer des effectifs pour exécuter des missions qui assurent la loi et l'ordre, selon la Constitution Fédérale.

Le pays veille à éviter que les forces armées doivent jouer un rôle de police. Faire des opérations internes pour faire respecter la loi et l'ordre, lorsque les pouvoirs en place ne parviennent pas à garantir la paix publique, et sur proposition du chef d'un des trois pouvoirs, cela fait partie des responsabilités constitutionnelles des forces armées. Toutefois, la légitimation de telles responsabilités présuppose une législation qui organise et détermine les conditions spécifiques et les procédures fédérales qui soutiennent ce type d'opérations, en assurant la protection de ceux qui y participent.

18. Stimuler l'intégration de l'Amérique du Sud.

Cette intégration ne contribuera pas seulement à la défense du Brésil, mais elle permettra également de stimuler la coopération militaire régionale et l'intégration des bases industrielles de défense. Elle écartera les risques de conflits au sein de la région, tous les pays vont tous en direction de la construction de l'unité sud-américaine. Le Conseil de Défense Sud-américain, actuellement discuté dans la région, créera un mécanisme consultatif que permettra d'éviter les conflits et de promouvoir la coopération militaire régionale et l'intégration des bases industrielles de défense, sans la participation de pays étranger à la région.

19. Préparer les forces armées à assumer des responsabilités de plus en plus importantes dans des opérations de maintien de la paix.

Lors de ces opérations, les Forces agiront selon l'orientation des Nations Unies ou en soutien à des initiatives d'organismes multilatéraux de la région, car le renforcement du système de sécurité collective ne peut que bénéficier à la paix mondiale et à la défense nationale.



20. Augmenter la capacité d'accomplir les accords internationaux de recherche et de sauvetage.

Un des objectifs prioritaires pour le pays est d'améliorer les moyens existants et la qualification du personnel impliqué dans les activités de recherche et de sauvetage sur le territoire national, dans les eaux maritimes brésiliennes et dans les régions sous la responsabilité du Brésil, suite aux accords internationaux.

21. Développer le potentiel de mobilisation militaire et nationale pour assurer la capacité de dissuasion et opérationnelle des forces armées.

Face à une éventuelle dégradation de la situation internationale, le Brésil et ses forces armées devront être prêtes à prendre des mesures de protection du territoire, des lignes de commerce maritime, des plateformes pétrolières et de l'espace aérien nationaux. Les forces armées devront également être capables d'augmenter rapidement les ressources humaines et matérielles disponibles pour la défense. D'où la nécessité d'élasticité en ce qui concerne la capacité de mobilisation nationale et militaire.

En décrétant la mobilisation nationale, le Pouvoir Exécutif délimitera la zone où elle aura lieu et spécifiera les mesures nécessaires à son exécution, comme par exemple les pouvoirs pour assumer le contrôle de ressources matérielles, y compris les moyens de transport, nécessaires à la défense, conformément à la loi de Mobilisation Nationale. La mobilisation militaire demande l'organisation d'une force de réserve, mobilisable dans de telles circonstances. Ce qui renvoie donc à la question de l'avenir du service militaire obligatoire.

Sans l'assurance d'une élasticité aux forces armées, leur pouvoir de dissuasion et de défense s'en trouvera compromis.

22. Habilitier l'industrie nationale de matériel de défense à atteindre l'autonomie en ce qui concerne les technologies indispensables à la défense.

Un régime juridique, régulateur et fiscal spécial protégera les entreprises privées nationales de matériel de défense contre les risques de l'immédiatisme mercantile et assurera une continuité dans les achats publics. Toutefois, la contrepartie à ce régime spécial sera le pouvoir stratégique exercé par l'État sur ces entreprises, assuré par un ensemble d'instruments de droit privé ou de droit public.

De son côté, le secteur public de matériel de défense aura pour mission de travailler avec des technologies de pointe, en développant celles que les entreprises privées ne peuvent pas atteindre ou obtenir, à court ou moyen terme, de manière rentable.

La formulation et l'exécution de la politique d'achats de matériel de défense seront de la compétence du Ministère de la Défense, sous la responsabilité d'un secrétariat au matériel de défense, son exécution pouvant être déléguée.

L'industrie nationale de matériel de défense sera encouragée à être compétitive sur les marchés externes, dans le but d'augmenter son échelle de production. La consolidation de l'Union des Nations Sud-américaines pourra atténuer le dilemme entre l'exigence d'indépendance de la production de défense et la nécessité de compenser les coûts par l'échelle de production, en permettant le développement de la production de défense conjointement avec d'autres pays de la région.

On cherchera à établir des accords de partenariat avec d'autres pays dans le but de développer la qualification technologique et la fabrication de matériel nationaux pour la défense, de manière à éliminer progressivement les achats de services et de matériel importés.

Autant que possible, les accords seront établis dans le cadre d'une association stratégique plus large entre le Brésil et le pays partenaire. Cette association s'exprimera par des collaborations de défense et de développement et s'orientera selon deux catégories principales de motifs: international et national.

Les motifs d'ordre international seront de travailler avec le pays partenaire en faveur d'un plus grand pluralisme de pouvoir et de vision dans le monde. Ce travail conjoint passe par deux étapes. Pour ce qui est de la première, l'objectif visé est une meilleure représentation de pays émergents, y compris le Brésil, dans les organisations internationales – politiques et économiques – en place. Dans la seconde étape, le but visé est la restructuration des organisations internationales, y compris celle du régime international de commerce, pour qu'elles se montrent plus ouvertes aux divergences, aux innovations et aux expériences que les institutions nées après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le motif d'ordre national sera de contribuer au développement des institutions pour démocratiser l'économie de marché et approfondir la démocratie, en organisant une croissance économique socialement progressive. Pour ce faire, la méthode préférée est celle des expériences nationales : les initiatives développées conjointement avec les pays partenaires.

23. Conserver le service militaire obligatoire.

Le service militaire obligatoire est une condition pour que l'on puisse mobiliser le peuple brésilien pour défendre la souveraineté nationale. Il constitue également un instrument d'affirmation de l'unité de la Nation, par-delà les divisions de classes sociales.

L'objectif à atteindre progressivement est de rendre le service militaire réellement obligatoire. Comme le nombre d'appelés annuellement est de loin supérieur au nombre de recrues dont les forces armées ont besoin, celles-ci devront faire la sélection selon la vigueur physique, l'aptitude et la capacité intellectuelle, au lieu de permettre qu'ils sélectionnent eux-mêmes, tout en prenant soin que toutes les classes sociales soient représentées.

Dans l'avenir, il conviendrait que ceux qui seront dispensés du service militaire obligatoire soient encouragés à effectuer un service civil, de préférence dans une région du pays différente de leur région d'origine. Ils effectueraient ce service civil selon la nature de leur formation et recevraient en outre de nouvelles formations. Ce service serait donc en même temps une occasion d'apprentissage, une forme d'expression de solidarité et un instrument d'unité nationale. Ceux qui le feraient, recevraient un entraînement militaire de base, qui leur servirait en cas d'une éventuelle mobilisation future. Et ils passeraient à faire partie d'une force de réserve mobilisable.

Les écoles de formation d'officiers des trois forces armées doivent continuer à attirer des candidats de toute les classes sociales. C'est une excellente chose qu'un nombre de plus en plus important d'entre eux vienne de la classe ouvrière. Il faut cependant que les effectifs des forces armées soient formés de citoyens provenant de toutes les classes sociales. C'est une des raisons pour lesquelles la valorisation de la carrière, y compris en termes pécuniers, constitue une exigence de sécurité nationale.

La Marine du Brésil: hiérarchie des objectifs stratégiques et tactiques

1. Dans sa façon de concevoir la relation entre ses missions stratégiques de la déni de l'utilisation de la mer, de contrôle des zones maritimes et de développement de sa puissance, la Marine du Brésil leur donnera un traitement inégal mais concomitant. À vouloir poursuivre ces trois objectifs sur pied d'égalité, elle courrait grand risque d'un résultat médiocre pour chacun d'eux. Encore que tous les trois doivent être atteints, ils le seront dans un certain ordre.

La priorité est d'assurer les moyens de nier l'utilisation de la mer à toute concentration de forces ennemies qui s'approcherait du Brésil par voie maritime. L'organisation de la stratégie de défense maritime du Brésil passe par le déni de l'utilisation de la mer à l'ennemi, et ce avant tout autre objectif stratégique. Cette priorité implique des conséquences pour la reconfiguration des forces navales.

En assurant son pouvoir d'empêcher l'ennemi d'utiliser la mer, le Brésil doit centrer sa capacité de développement de sa puissance et créer les conditions pour pouvoir

contrôler, à un niveau adéquat à la défense et dans les limites du droit international, les zones maritimes et les eaux intérieures d'importance politico-stratégique, économique et militaire, ainsi que ses lignes de communication maritimes. Malgré cela, le développement de la puissance est hiérarchiquement subordonné au deni de l'utilisation de la mer.

Le deni de l'utilisation de la mer, le contrôle des zones maritimes et le développement de sa puissance doivent viser, sans considérer une hiérarchie des objectifs et selon les circonstances:

- a) La défense proactive des plate-formes pétrolières;
- b) La défense proactive des installations navales et portuaires, des archipels et des îles océaniques situés dans les eaux maritimes brésiliennes;
- c) La rapidité de riposte à toute menace contre les voies maritimes de commerce, qu'elle vienne d'un État ou de forces non-conventionnelles ou criminelles;
- d) La capacité de participer à des opérations internationales de paix, en-dehors du territoire et des eaux maritimes brésiliennes, sous l'égide des Nations Unies ou d'organismes multilatéraux de la région.

L'élaboration des moyens pour exercer le contrôle des zones maritimes sera centré sur les zones stratégiques d'accès maritime au Brésil. Deux zones du littoral continueront à mériter un attention spéciale du point de vue de la nécessité de contrôler l'accès maritime au Brésil: la région qui va de Santos à Vitória et la zone alentour de l'embouchure de la fleuve Amazone.

2. La doctrine du développement inégal et concomitant implique des conséquences pour la reconfiguration des forces navales. La conséquence la plus importante est que la Marine se recomposera par étapes comme une arme équilibrée entre une composante sous-marine, une composante de surface et une composante aérospatiale.

3. Pour assurer l'objectif de deni de l'utilisation de la mer, le Brésil comptera sur une force navale sous-marine de grande envergure, formée de sous-marins conventionnels et de sous-marins à propulsion nucléaire. Le Brésil veut: conserver et développer sa capacité d'établir les projets et de fabriquer des sous-marins aussi bien à propulsion conventionnelle qu'à propulsion nucléaire; accélérer les investissements et les accords de partenariat nécessaires pour exécuter le projet du sous-marin à propulsion nucléaire; armer les sous-marins, conventionnels et nucléaires, avec des missiles et développer des capacités pour pouvoir en faire le projet et les fabriquer; atteindre l'autonomie en ce qui concerne les technologies cybernétiques qui guident les sous-marins et leurs

armements et leur permettent d'opérer en réseau avec les autres forces navales, terrestres et aériennes.

4. Pour assurer la capacité de développement de sa puissance, la Marine comptera sur le corps de fusiliers de la flotte, toujours prêts à l'action. L'existence de ces ressources est également essentielle pour la défense des installations navales et portuaires, des archipels et des îles océaniques dans les eaux maritimes brésiliennes, pour entrer en action lors d'opérations internationales de paix, d'opérations humanitaires, où que ce soit dans le monde. Le long des voies fluviales, ils seront de fondamentale importance pour assurer le contrôle des berges au cours des opérations riveraines. Le Corps de fusiliers de la flotte s'établira comme la force expéditionnaire par excellence.

5. La force navale de surface comptera aussi bien sur des navires de grande taille, capables d'opérer en haute mer et d'y rester longtemps, que sur des navires plus petits, destinés à patrouiller le littoral brésilien et les principales voies navigables. La capacité de l'armée de l'air de travailler main dans la main avec l'Aéronavale est une exigence pour la protection de cette escadre, en assurant la supériorité aérienne locale en cas de conflit armé.

Pour ce qui est des navires de haute mer, la Marine s'intéressera tout particulièrement au projet et à la construction de navires polyvalents qui peuvent être aussi utilisés comme porte-avions, préférés aux porte-avions conventionnels à usage exclusif.

La Marine comptera également sur des navires de combat, de transport et de patrouille, océaniques, côtiers et fluviaux. Ils seront conçus et fabriqués avec le même souci de polyvalence fonctionnelle orientant la construction des navires de guerre de haute mer. La Marine renforcera sa présence dans les voies navigables des deux grands bassins fluviaux, celui de l'Amazonie et celui du Paraguay-Paraná, en utilisant aussi bien des navires de patrouille que des navires de transport, tous deux équipés d'hélicoptères adaptés aux opérations fluviales.

La présence de la Marine dans les bassins fluviaux sera facilitée par l'application du pays à l'inauguration d'un modèle multimodal de transport. Ce modèle comportera la construction des voies fluviales du Paraná-Tietê, du fleuve Madeira, du Tocantins-Araguaia et du Tapajós-Teles Pires. Autant que possible, les barrages seront pourvus d'écluses de manière à garantir la libre navigabilité de ces voies fluviales.

6. La surveillance de la surface de la mer à partir de l'espace devra faire partie de l'éventail de pratiques et de formations opérationnelles de la Marine.

Grâce à elle, les capacités des forces navales, sous-marines et de surface, d'opérer en réseau avec les forces terrestre et aérienne s'en trouveront renforcées.

7. La constitution d'une force et d'une stratégie navales qui intègrent les éléments sous-marin, de surface et aérien, permettra de mettre en valeur la flexibilité avec laquelle l'objectif prioritaire de la stratégie de sécurité maritime sera préservé: la dissuasion, suite au deni de l'utilisation de la mer à l'ennemi qui s'approche du Brésil par la mer. Selon le combat, si la force ennemie est beaucoup plus forte, la force terrestre sera conçue et opérée comme renfort tactique ou stratégique. De préférence, à chaque fois que la situation tactique le permettra, la force terrestre engagée dans le combat après l'emploi initial de la force sous-marine, qui agira en coordination avec les navettes (pour ce qui est de la surveillance) et avec les moyens aériens (pour ce qui est du feu concentré).

Ce déroulement du combat en étapes successives, sous la responsabilité de contingents distincts, permettra en cas de guerre navale, une souplesse dans l'alternance entre la concentration et la déconcentration de forces et un approfondissement de la flexibilité au service de la surprise.

8. L'aviation navale embarquée sur des navires sera l'un des liens entre l'étape préliminaire de l'engagement, sous la responsabilité de la force sous-marine et de ses correspondants spatial et aérien, et l'étape suivante, réalisée avec l'engagement total de la force navale de surface. La Marine travaillera de concert avec l'industrie nationale de matériel de défense pour développer un avion polyvalent, de défense et attaque, qui maximise le potentiel aérien défensif et offensif de la force navale.

9. La Marine commencera les études et les préparatifs en vue d'établir dans un local approprié, le plus près possible de l'embouchure du fleuve Amazone, une base navale à usage multiple, comparable à la Base Navale de Rio de Janeiro pour ce qui est de son étendue et de l'importance de ses ressources.

10. La Marine accélérera les travaux d'installation de ses bases de sous-marins conventionnels et à propulsion nucléaire.

L'Armée de terre brésilienne: les impératifs de flexibilité et d'élasticité

1. L'Armée de terre brésilienne remplira sa mission constitutionnelle et exercera ses fonctions, en temps de paix ou de guerre, en s'orientant selon les concepts stratégiques de flexibilité et d'élasticité. Pour sa part, la flexibilité comprend les exigences stratégiques de surveillance/contrôle et de mobilité.



La flexibilité est la capacité d'employer des forces militaires avec le minimum de rigidité préétablie et avec le maximum d'adaptabilité aux circonstances de l'emploi de la force. En temps de paix, cela veut dire la souplesse pour remplacer la présence – ou l'omniprésence – par la capacité de se faire présent (mobilité) à la lumière de l'information (surveillance/contrôle). En temps de guerre, cela exige la capacité de maintenir l'ennemi en position d'instabilité permanente, en le surprenant par la logique de la déconcentration et de la concentration de forces et de l'audace avec laquelle le coup inattendu est exécuté.

La flexibilité relativise le contraste entre le conflit conventionnel et le conflit non-conventionnel : elle exige pour les forces conventionnelles quelques-unes des caractéristiques des forces non-conventionnelles et affirme la supériorité de l'intelligence et de l'imagination sur la simple accumulation de ressources matérielles et humaines. En ce sens, elle rejette la tentation de voir dans la technologie de pointe une alternative au combat, et considère celle-ci comme un simple renfort de la capacité opérationnelle. En insistant sur le rôle de la surprise, elle transforme l'incertitude en solution au lieu de la considérer comme un problème. Elle combine les défenses préméditées et les attaques fulminantes.

L'élasticité est la capacité d'augmenter rapidement l'effectif des forces militaires quand les circonstances l'exigent, par une mobilisation à grande échelle des ressources humaines et matérielles du pays. L'élasticité exige donc la formation d'une force de renfort, mobilisable en fonction des circonstances. La base ultime de l'élasticité est l'intégration des forces armées avec la Nation. Les implications de l'élasticité renvoient à la partie de la Stratégie Nationale de Défense qui traite de l'avenir du service militaire obligatoire et de la mobilisation nationale.

Pour s'affirmer pleinement, la flexibilité dépend de l'élasticité. Le potentiel de la flexibilité, pour la dissuasion et pour la défense, se trouvera sérieusement limité s'il n'était pas possible, en cas de nécessité, de multiplier les ressources humaines et matérielles des forces armées. D'un autre côté, la façon d'interpréter et de mettre en œuvre l'impératif de l'élasticité révèle la conséquence la plus fondamentale de la flexibilité. L'élasticité est la flexibilité traduite dans l'engagement de la Nation entière à sa propre défense.

2. Même si elle est utilisée de forme progressive en cas de crise ou de conflit armé, l'Armée de terre doit être dotée de moyens modernes et d'effectifs très bien entraînés. L'Armée de terre ne doit pas avoir d'avant-garde. L'Armée entière doit être une avant-garde. La principale expression pratique de la conception de l'Armée de terre en tant qu'avant-garde est sa restructuration en modules de brigade, laquelle constitue le module de base de combat de l'Armée de terre. Dans la composition actuelle de l'Armée de terre, les brigades des forces stratégiques d'action rapide sont celles qui expriment le mieux l'idéal de flexibilité.

Le modèle de composition des forces stratégiques d'action rapide ne doit pas être suivi de manière inflexible, sans prendre en compte les problèmes opérationnels propres aux différents champs d'opérations. Toutefois, toutes les brigades de l'armée doivent en principe comporter les éléments suivants, afin de correspondre d'une manière globale au concept de la flexibilité :

- a) Des ressources humaines très motivées et une qualification opérationnelle effective, typique de la Brigade d'Opérations Spéciales, qui constitue actuellement la réserve stratégique de l'armée ;
- b) Des équipements de communication et de surveillance qui leur permettent d'agir en réseau avec d'autres unités de l'Armée de terre, de la Marine et de l'Armée de l'air et de recevoir les informations en provenance de la surveillance du terrain à partir du ciel et de l'espace ;
- c) Des moyens de mouvement qui leur permettent de se déplacer rapidement par terre, air et mer vers les champs d'opérations et à l'intérieur de celui-ci. Par air et par mer, la mobilité s'effectuera le plus souvent par des opérations conjointes avec la Marine et l'Armée de l'air ;
- d) Des ressources logistiques capables d'assurer le ravitaillement de la brigade, même dans des régions isolées et inaccessibles, et ce pour plusieurs semaines. La qualification du module de brigade comme avant-garde exige un large éventail de moyens technologiques, des moins compliqués comme le radar portable et l'équipement de vision nocturne, jusqu'aux formes de communication les plus sophistiquées entre les opérations terrestres et la surveillance depuis l'espace.

La compréhension de la mobilité a des implications pour l'évolution des blindés, des engins motorisés et de l'artillerie. Une de ces conséquences est d'allier des caractéristiques techniques de protection et de mouvement dans le projet des blindés et des engins motorisés. Une autre conséquence pour les blindés, les engins motorisés et l'artillerie, est de donner priorité au développement de technologies capables d'assurer la précision du tir.

3. La transformation de l'Armée de terre entière en avant-garde, sur base du module de brigade, aura la priorité sur la stratégie de la présence. Dans cette transformation, la priorité sera de compléter l'équipement et la modernisation des systèmes opérationnels des brigades, afin de les doter de la capacité de se faire présentes rapidement.

Cette transformation devra toutefois être conciliée avec la stratégie de la présence, en particulier dans la région amazonienne, vu les obstacles au déplacement et à la concentration



de forces. En tout cas, les unités militaires situées aux frontières fonctionneront comme des détachements avancés de surveillance et de dissuasion.

Dans les centres stratégiques du pays – politiques, industriels, technologiques et militaires – la stratégie de la présence de l'Armée de terre contribuera aussi à assurer la capacité de défense antiaérienne, en quantité et en qualité, surtout grâce à l'artillerie antiaérienne de moyenne portée.

4. L'Armée de terre conservera des zones régionales stratégiques, articulées en dispositif d'attente. Les réserves stratégiques, y compris des parachutistes et des contingents d'opérations spéciales, seront cantonnées dans le centre du pays, afin de pouvoir concentrer des forces rapidement.

5. En tant que composante de l'impératif de flexibilité, la surveillance/contrôle, va exiger que, parmi les ressources spatiales, il y ait un vecteur intégralement maîtrisé par le pays, bien que des partenaires étrangers participent à son projet et à sa mise en œuvre, y compris:

- a) La construction de véhicules de lancement de satellites ;
- b) La construction de satellites de basse et de haute orbite, principalement de satellites géostationnaires, à usages multiples ;
- c) Le développement d'alternatives nationales aux systèmes de localisation et de positionnement dont le Brésil dépend, en passant par les étapes internes nécessaires à l'évolution de ces technologies ;
- d) Les équipements aériens et terrestres pour une surveillance pointue et de haute résolution ;
- e) Les formations et les instruments cybernétiques nécessaires à assurer la communication entre les systèmes de surveillance spatiaux et aériens et la force terrestre.

6. En tant que composante de l'impératif de flexibilité, la mobilité requiert le développement de véhicules terrestres et de moyens aériens de combat et de transport. Elle exigera également la réorganisation des relations avec la Marine et l'Armée de l'air, de manière à assurer la capacité d'agir comme une seule et unique force, aussi bien à la tête des États-majors qu'à la base des contingents opérationnels.

7. Surveillance/contrôle et mobilité trouvent leur complément dans les mesures destinées à assurer au module de brigade l'atteinte de la puissance effective de combat.

Quelques-unes de ces mesures sont technologiques: le développement de systèmes d'armement et de guide qui fournissent la précision requise pour l'orientation du tir et le développement de la capacité de fabrication de munitions non-nucléaires de tous types. D'autres mesures sont opérationnelles: la consolidation d'un répertoire de pratiques et de formations qui donnent à l'Armée de terre les connaissances et les possibilités, aussi bien pour le combat conventionnel que pour le non-conventionnel, d'adapter leur action aux conditions extrêmement variées du territoire national. D'autres mesures – encore plus importantes – sont éducatives: la formation d'un militaire qui réunisse qualification et rusticité.

8. Dans la situation actuelle, la défense de la région amazonienne sera considérée comme le point de concentration des directives résumées sous le nom d'impératifs de surveillance/contrôle et de mobilité. Elle ne tolère aucune exception à ces directives; elle renforce les raisons de les suivre. Les adaptations nécessaires seront celles exigées par la nature de ce champs d'opérations: l'intensification des technologies et des dispositifs de surveillance depuis l'espace, de l'air et de la terre; la prééminence de la transformation de la brigade en une force possédant des qualités techniques et opérationnelles; les ressources logistiques et aériennes pour appuyer les unités de frontière isolées dans des zones éloignées, exigeantes et vulnérables; et la formation d'un combattant qui possède la qualification et la rusticité nécessaires à la compétence d'un combattant de la forêt.

Le développement durable de la région amazonienne sera également considéré comme un instrument de la défense nationale: lui seul peut consolider les conditions nécessaires pour assurer la souveraineté nationale sur cette région. Parmi les projets pour le développement durable de l'Amazonie, la régularisation territoriale jouera un rôle capital. Pour défendre l'Amazonie, il faudra la sortir de la situation d'insécurité juridique et de conflit généralisé où elle se trouve par manque de solution au problème de la terre.

9. La réponse à l'impératif de l'élasticité sera une préoccupation toute particulière de l'Armée de terre, une fois que c'est surtout elle qui devra se multiplier en cas de conflit armé.

10. Les impératifs de flexibilité et d'élasticité trouvent leur point culminant dans la préparation pour une guerre asymétrique, en particulier dans la région amazonienne, qui sera livrée contre un ennemi doté d'une puissance militaire très supérieure, à l'initiative d'un pays ou d'une coalition de pays qui s'obstinent à contester, sous prétexte de soi-disant intérêts de l'humanité, la souveraineté inconditionnelle du Brésil sur son Amazonie.

La préparation à une telle guerre ne consiste pas seulement à aider à éviter ce qui n'est aujourd'hui qu'une vague hypothèse, celle de l'engagement du Brésil dans un conflit

armée de grandes proportions. C'est aussi tirer profit d'une matière utile à la formation de sa doctrine militaire et de ses qualifications opérationnelles. Une armée qui a réussi à atteindre les qualités de flexibilité et d'élasticité est une armée qui sait conjuguer les actions conventionnelles et non-conventionnelles. La guerre asymétrique, dans le cadre d'une guerre de résistance nationale, représente une réelle possibilité de la doctrine ici indiquée.

Pour avoir du succès dans la conduite d'une guerre de résistance, chacune des conditions suivantes doit être interprétée comme une orientation et une alerte quant à la manière dont l'Armée de terre doit s'acquitter de ses responsabilités :

- a) Voir que la Nation s'identifie avec la cause de la défense. Toute la stratégie nationale repose sur la prise de conscience du peuple brésilien de l'importance centrale des problèmes de défense.
- b) Adjoindre aux soldats réguliers, fortifiés par des qualités de soldats non-conventionnels, les zones mobilisées selon le concept d'élasticité.
- c) Compter sur un soldat résistant qui, outre les dispositions de qualification et rusticité, est également persistant au plus haut degré. Sa tenacité s'inspirera dans l'identification de la Nation avec la cause de la défense.
- d) Conserver la capacité de commandement et de contrôle des forces combattantes, même dans des conditions adverses et extrêmes.
- e) Construire et conserver, même dans des conditions adverses et extrêmes, la puissance d'appui logistique aux forces combattantes.
- f) Savoir tirer un maximum de profit des caractéristiques du terrain.

La Force Aérienne Brésilienne: surveillance orientatrice, supériorité aérienne, combat axé, combat aérostratégique

1. Quatre objectifs stratégiques orientent la mission de la Force aérienne brésilienne et déterminent la place de son action dans la Stratégie Nationale de Défense. Ces objectifs s'enchaînent selon un ordre déterminé : chacun conditionne la définition et l'exécution des objectifs subséquents.

- a) La priorité de la surveillance aérienne.

Exercer du ciel la surveillance de l'espace aérien, du territoire national et des eaux maritimes brésiliennes, à l'aide des ressources spatiales, terrestres et maritimes, constitue la première des responsabilités de l'Armée de l'air et la condition essentielle pour pouvoir empêcher le survol de l'espace aérien national par l'ennemi. La stratégie de la Force aérienne sera d'entourer le Brésil de couches de surveillance, successives et complémentaires, qui permettent une réponse rapide. Une conséquence pratique de cette mission est que la Force aérienne devra pouvoir compter sur des plateformes et des systèmes propres à la surveillance, et non pas seulement au combat et au transport, en particulier dans la région amazonienne.

Le Système de Défense Aérospatial Brésilien (SISDABRA), l'une de ces couches, disposera d'un complexe de surveillance, y compris des véhicules de lancement, des satellites géostationnaires et de surveillance, des avions de renseignement et des équipements de visualisation et de communication, tous parfaitement maîtrisés par la technologie nationale.

Le Centre de Commandement de Défense Aérospatiale Brésilien (COMDABRA) sera consolidé en tant que noyau de la défense aérospatiale, chargé de commander et d'intégrer tous les moyens de surveillance aérospatiale du pays. L'industrie nationale de matériel de défense sera orientée à donner la plus haute priorité au développement des technologies nécessaires, y compris celles qui conduisent à l'indépendance du système de signal GPS ou de tout autre système de signal étranger. La possibilité de contribuer à cette indépendance technologique pèsera lors du choix des accords de partenariat avec d'autres pays en matière de technologies de défense.

b) Le pouvoir d'assurer une supériorité aérienne locale.

Dans toute hypothèse d'emploi, la Force aérienne aura la responsabilité d'assurer la supériorité aérienne locale. La viabilité des opérations navales et des opérations des forces terrestres à l'intérieur du pays dépendra en grande partie de son succès à s'acquitter de cette responsabilité. L'exigence de la possibilité de garantir une supériorité aérienne locale sera le premier pas pour affirmer la supériorité aérienne sur le territoire et les eaux maritimes brésiliennes.

En conséquence, il s'impose d'éviter toute lacune dans la protection aérienne au cours de la période 2015 à 2025, durant laquelle la flotte actuelle d'avions de combat, les systèmes d'armes et les armements intelligents embarqués devront être remplacés, y compris les systèmes inertiels qui permettent d'orienter avec précision le tir sur la cible et "au-delà du champ visuel".

c) La capacité de mener le combat dans des points spécifiques du territoire national, de concert avec l'Armée de terre et la Marine, de manière à former une seule et unique force combattante, en fonction du champ d'opérations.

La première conséquence est la nécessité de disposer d'avions de transport en nombre suffisant pour transporter en quelques heures une brigade de la zones stratégique, du centre du pays vers n'importe quel point du territoire national. Les unités de transport aérien seront basées dans le centre du pays, raz loin des zones stratégiques de l'Armée de terre.

La seconde conséquence est la nécessité de compter sur des systèmes d'armes de grande précision, capables d'établir une discrimination judicieuse des cibles dans des situations où les forces nationales pourront être mêlées à l'ennemi.

La troisième conséquence est la nécessité de disposer de moyens de transport suffisants et adéquats pour appuyer l'application de la stratégie de la présence de l'Armée de terre dans la région amazonienne et dans le Centre-ouest, surtout en ce qui concerne les actions opérationnelles et logistiques réalisées par les unités de l'Armée de terre situées à la frontière.

d) Le caractère pacifique du Brésil n'élimine pas la nécessité d'assurer à la Force aérienne la maîtrise d'un potentiel stratégique qui s'organise en fonction d'une capacité et pas en fonction d'un ennemi. Si la Force aérienne ne possède pas la totale maîtrise de ce potentiel aérostratégique, elle n'aura pas les moyens de défendre le Brésil, pas même dans les strictes limites d'une guerre défensive. Pour ce faire, elle doit pouvoir compter sur tous les moyens importants: Plate-formes, systèmes d'armement, informations cartographiques et ressources du renseignement.

2. Dans la région amazonienne, l'atteinte de ces objectifs exigera que la Force aérienne dispose d'unités ayant les ressources techniques nécessaires à assurer la parfaite opération des pistes d'atterrissage et des installations de protection au vol dans les situations de vigilance et de combat.

3. Le complexe technologique et scientifique situé à São José dos Campos continuera d'être le support de la Force aérienne et de son avenir. Les impératifs stratégiques suivants découlent de son importance centrale:

a) Donner la priorité à la formation, au Brésil et à l'étranger, des cadres técnico-scientifiques, militaires et civils, qui permettront d'atteindre l'indépendance technologique;

b) Développer des projets technologiques que se distinguent par leur fécondité technologique (application analogue dans d'autres domaines) et par leur importance transformatrice (modification révolutionnaire des conditions de combat), et non seulement par leur application immédiate ;

c) Resserrer les liens entre les Instituts de Recherche du Centre Technologique de l'Aéronautique (CTA) et les entreprises privées, tout en préservant toujours les intérêts de l'État quant à la protection de brevets et à la propriété industrielle ;

d) Promouvoir le développement de conditions d'essai adéquates, à São José dos Campos ou ailleurs ;

e) S'attaquer au problème de la vulnérabilité stratégique créée par la concentration d'initiatives dans le complexe technologique et industriel de São José dos Campos. Préparer la déconcentration géographique progressive de quelques-unes des unités les plus sensibles du complexe.

4. Parmi tous les problèmes à résoudre en ce qui concerne le développement de la Force aérienne, le plus grave et le plus urgent est celui de la substitution des avions de combat actuels au cours de la période 2015-2025, étant donné qu'il est devenu impossible de prolonger leur vie utile uniquement en modernisant leurs systèmes d'armement, leur avionique et certaines parties de leur structure et de leur fuselage.

Dans ce domaine, le Brésil est confronté à un dilemme très courant : conserver la priorité des formations futures sur les dépenses actuelles, sans dégarnir la protection aérienne. Il lui faut investir dans les qualifications qui lui assurent un potentiel de fabrication indépendante de ses équipements aériens de défense. Il ne peut cependant pas se permettre de dégarnir son bouclier aérien pendant qu'il réunit les conditions nécessaires à atteindre cette indépendance. La solution à apporter à ce problème est si cruciale et exerce des effets si variés sur la situation stratégique du pays en Amérique du Sud et dans le monde, qu'elle va bien au-delà d'une simple discussion au sujet des équipements et mérite d'être incluse à part entière dans la Stratégie Nationale de Défense.

Le principe général de la solution est le rejet des solutions extrêmes – tout simplement acheter sur le marché international un avion de chasse «de cinquième génération» ou sacrifier cet achat pour investir dans la modernisation des avions existants, dans les projets d'avions sans pilote, dans le développement, avec un autre pays, d'un prototype de chasseur piloté du futur et dans la formation massive de cadres scientifiques et techniques. Il convient d'adopter une solution hybride, qui produise un avion de combat dans le laps de temps nécessaire, mais qui le fasse de manière à créer les conditions pour la fabrication nationale de chasseurs pilotés de pointe.

Une telle solution hybride suivra un des deux scénarios suivants. Quoiqu'en thèse ces deux scénarios puissent coexister, dans la pratique l'un devra prévaloir sur l'autre. Tous les deux dépassent de loin les limites conventionnelles d'achat avec transfert de technologie ou «off-set» et ils impliquent une sérieuse initiative de conception et de fabrication au Brésil. Ils conduisent au même résultat par des chemins différents.

Selon le premier scénario, on signerait un accord de partenariat avec un autre pays ou d'autres pays pour faire le projet et fabriquer au Brésil, dans le délai de temps nécessaire, un successeur d'un avion de chasse de cinquième génération en vente sur le marché international. Ce substitut serait développé et construit de manière à vaincre les limitations techniques et opérationnelles considérables de la version actuelle de cet avion (par exemple, son rayon d'action, ses limitations en termes de poussée vectorielle, son manque de faible signature radar). Cette solution apporterait une réponse simultanée aux problèmes des limitations techniques et de l'indépendance technologique.

Suivant le second scénario, on achèterait un chasseur de cinquième génération, dans une négociation qui inclurait le transfert intégral de technologie, y compris les technologies de projet et de fabrication de l'avion ainsi que les "codes-source". Cet achat serait fait à l'échelle la plus petite, nécessaire à permettre le transfert intégral de ces technologies. Sous la houlette de l'État brésilien, une entreprise brésilienne commencerait à produire un remplaçant de l'avion acheté, avec l'autorisation préalable et négociée du pays et de l'entreprise qui auront vendu les avions. Cette solution apporterait des réponses par étapes et non simultanées.

Le choix entre les deux scénarios est une question de temps et de négociation. Un aspect à considérer et qui pourra être décisif est la nécessité de préférer l'option qui minimise la dépendance technologique ou politique en ce qui concerne tout fournisseur qui, détenant certains composants de l'avion à acheter ou à moderniser, pourrait prétendre de ce chef inhiber ou exercer une quelconque influence sur les initiatives de défense entreprises par le Brésil.

5. Trois directives stratégiques détermineront l'évolution de la Force aérienne. Chacune de ces directives représente beaucoup plus qu'une simple tâche: elle constitue une opportunité de transformation.

La première directive est le développement du répertoire de technologies et de formations qui permettent à la Force aérienne d'opérer en réseau, non seulement entre ses propres composants, mais aussi avec l'Armée de terre et la Marine.

La deuxième directive est le progrès dans les programmes de navettes sans pilote, d'abord de surveillance et ensuite de combat. Les véhicules sans pilote pourront en arriver à être les armes principales et non pas simplement accessoires du combat

aérien, en plus de permettre d'atteindre un niveau plus élevé de précision en ce qui concerne la surveillance/contrôle du territoire national. La Force aérienne assimilera les implications de cette méthode de surveillance et de combat pour son orientation tactique et stratégique. Elle établira une doctrine sur l'interaction entre les véhicules pilotés et sans pilote, et qui tire profit de cette nouvelle possibilité pour augmenter son pouvoir de surprise, sans exposer la vie de ses pilotes.

La troisième directive est l'intégration des activités spatiales aux opérations de la Force aérienne. La surveillance spatiale sera à la fois partie intégrante et condition indispensable à l'accomplissement des missions stratégiques qui orienteront la Force aérienne : surveillance multiple et cumulative, supériorité aérienne locale et feu concentré dans le contexte d'opérations conjointes. Le développement de la technologie de véhicules de lancement constituera un instrument important non seulement pour appuyer les programmes spatiaux, mais aussi pour développer une technologie nationale de projet et de fabrication de missiles.

Les secteurs stratégiques: l'espace, la cybernétique et le nucléaire

1. Trois secteurs stratégiques – l'espace, la cybernétique et le nucléaire – sont essentiels pour la défense nationale.
2. Dans ces trois secteurs, les accords de partenariat avec d'autres pays et les achats de matériel et services à l'étranger doivent être conciliés avec l'objectif d'assurer une large gamme de formations et de technologies sous maîtrise nationale.
3. Dans le secteur de l'espace, les priorités sont les suivantes :
 - a) Développer les projets et fabriquer des véhicules de lancement de satellites et développer des technologies de téléguidage, en particulier de systèmes inertiels et des technologies de propulsion liquide.
 - b) Développer les projets et fabriquer des satellites, principalement géostationnaires, pour les télécommunications et destinés à la télédétection à haute résolution et multispectrale, et développer des technologies de contrôle d'attitude des satellites.
 - c) Développer des technologies de communication, commande et contrôle par satellite avec les forces terrestres, aériennes et maritimes, y compris sous-marines, afin de leur permettre d'opérer en réseau et de s'orienter grâce aux informations reçues.

d) Développer une technologie pour la détermination de coordonnées géographiques à partir de satellites.

4. Les formations cybernétiques se destineront au plus large éventail d'utilisations industrielles, éducatives et militaires. Elles comprendront, en priorité, les technologies de communication entre tous les contingents des forces armées, de façon à assurer leur capacité d'agir en réseau. Elles concerneront aussi les possibilités de communication entre les contingents des forces armées et les navettes. Dans le secteur de la cybernétique, une organisation sera formée, chargée de développer la qualification cybernétique dans les domaines industriel et militaire.

5. Le secteur nucléaire possède une valeur stratégique. De par sa nature même, il transcende la division entre développement et défense.

Par obligation constitutionnelle et par traité international, le Brésil a volontairement renoncé à la possibilité d'utiliser l'énergie nucléaire à toute fin non-pacifique. Il l'a fait pour divers motifs dont le plus important était le désarmement nucléaire progressif des puissances nucléaires.

Aucun pays n'est plus actif que le Brésil à la cause du désarmement nucléaire. Toutefois, en s'interdisant l'accès aux armements nucléaires, le Brésil ne doit pas renoncer à la technologie nucléaire. Il doit au contraire la développer, y compris par les initiatives suivantes:

a) Compléter, en ce qui concerne le programme d'un sous-marin à propulsion nucléaire, la nationalisation complète et le développement à l'échelle industrielle du cycle du combustible (y compris la gazéification et l'enrichissement) et de la technologie de construction de réacteurs, pour l'usage exclusif du Brésil.

b) Accélérer le relevé, la prospection et l'exploitation des gisements d'uranium.

c) Développer la capacité de faire des projets et de construire des centrales nucléaires, avec des technologies et des formations qui passent sous souveraineté nationale, encore que développées par le biais d'accords de partenariat avec des états et des entreprises étrangères. Utiliser l'énergie nucléaire avec prudence et en la soumettant aux plus rigoureux contrôles de sécurité et de protection de l'environnement, de manière à stabiliser la matrice énergétique nationale, en s'adaptant aux variations dans le ravitaillement d'énergies renouvelables, surtout l'énergie d'origine hydroélectrique; et

d) Augmenter la capacité d'emploi de l'énergie nucléaire dans une large gamme d'activités.

Le Brésil veillera à garantir l'ouverture de ses voies d'accès au développement de ses technologies de l'énergie nucléaire. Il ne souscrira pas à des amendements au Traité de non-prolifération des armes nucléaires qui visent à augmenter les restrictions du Traité sans que les puissances nucléaires aient fait des progrès dans le sens de la prémisse principale du Traité : leur propre désarmement nucléaire.

6. La première priorité de l'État de la politique des trois secteurs stratégiques sera la formation de ressources humaines dans les domaines scientifiques pertinents. Pour ce faire, il aidera au financement des programmes de recherche et de formation dans les universités brésiliennes et dans les centres de recherche nationaux, et augmentera l'offre de bourses de doctorat et de post-doctorat dans les institutions internationales pertinentes. Cette politique de soutien ne se limitera pas aux sciences appliquées, d'utilisation technologique immédiate. Elle s'appliquera également à la science fondamentale et à la science spéculative.

La réorganisation de l'industrie nationale de matériel de défense: développement technologique indépendant

1. La défense du Brésil exige la réorganisation de l'industrie nationale de matériel de défense, selon les directives suivantes :

a) Donner toute priorité au développement de formations technologiques indépendantes.

Cet objectif sera pris en compte dans les accords de partenariat avec des entreprises et des pays étrangers dans le développement progressif de la recherche et de la production au Brésil.

b) Subordonner les considérations commerciales aux impératifs stratégiques.

Ceci implique l'organisation du régime légal, régulateur et fiscal de l'industrie nationale de matériel de défense, de manière à traduire concrètement cette subordination.

c) Éviter que l'industrie nationale de matériel de défense se polarise entre la recherche de pointe et la production de routine.

Il convient de souligner que la recherche de pointe serve à la production de pointe.

d) Utiliser le développement de technologies de défense comme point central



pour le développement de formations opérationnelles.

Ceci implique la recherche d'une modernisation permanente des plateformes, que ce soit pour une réévaluation à la lumière de l'expérience opérationnelle ou que ce soit par l'incorporation des améliorations produites par le développement technologique.

2. Pour ce qui est de l'industrie nationale de matériel de défense, on établira un régime légal, régulateur et fiscal spécial.

Ce régime est destiné à préserver les entreprises privées de matériel de défense des pressions engendrées par l'immédiatisme commercial, en les dispensant du régime général de soumission aux appels d'offres ; il les protégera contre le risque de contingences budgétaires et assurera la continuité des achats publics. En échange, l'État aura des pouvoirs spéciaux sur les entreprises privées, allant au-delà des limites de l'autorité régulatrice générale. Ces pouvoirs seront exercés soit par l'intermédiaire d'instruments de droit privé, comme les «golden share», soit par le biais d'instruments de droit public, comme les autorisations régulatrices.

3. La composante publique dans l'industrie de matériel de défense aura pour vocation de produire ce que le secteur privé ne peut pas développer et fabriquer de manière rentable, à court et à moyen terme. Elle travaillera donc avec des technologies de pointe, en étroite liaison avec les centres de recherche avancés des propres forces armées et des institutions académiques brésiliennes.

4. L'État aidera l'industrie nationale de matériel de défense à capter une clientèle à l'étranger. Toutefois, la continuité de la production doit être organisée de manière à ne pas dépendre de la captation ou de la continuité de cette clientèle. C'est pourquoi l'État reconnaît que, pour beaucoup de lignes de production, cette industrie devra travailler en régime de «coût plus marge de bénéfice» et donc de manière très réglementée.

5. Le futur des qualifications technologiques nationales de défense dépend plus de la formation de ressources humaines que du développement de l'industrie. Cela étant, la prééminence de la politique de formation de scientifiques, en sciences appliquées et de base, déjà abordée dans le traitement des secteurs spatial, cybernétique et nucléaire.

6. Dans cet effort de réorganisation de l'industrie nationale de matériel de défense, on cherchera des accords de partenariat avec d'autres pays, dans le but de développer la qualification technologique nationale, de manière à réduire progressivement l'achat de services et de produits finis de l'étranger. À ces interlocuteurs étrangers, le Brésil déclarera toujours clairement qu'il prétend être un partenaire et non pas un simple client

ou acheteur. Le Brésil attache plus d'intérêt à des partenariats qui lui permettent de renforcer ses formations indépendantes qu'au simple achat de services et de produits finis. En principe, ces accords de partenariat doivent tenir compte du fait qu'une partie substantielle de la recherche et de la fabrication devra être réalisée au Brésil et qu'ils auront d'autant plus d'importance qu'ils représenteront des associations stratégiques plus élargies.

7. Un Secrétariat au Matériel de la Défense sera créé au Ministère de la Défense. Le Secrétaire sera nommé par le Président de la République, sur indication du Ministre de la Défense.

Il appartiendra au Secrétaire d'exécuter les directives fixées par le Ministre de la Défense et, sur base de celles-ci, de formuler et de conduire la politique d'achats de matériel de défense, y compris les armements, les munitions, les moyens de transport et de communication, les uniformes et les équipements d'usage individuel et collectif, utilisés dans les actions opérationnelles. Le Ministre de la Défense délèguera aux organes des trois armes les pouvoirs nécessaires à l'exécution de la politique formulée par le Secrétariat sur les commandes et les achats de matériel spécifique à leur secteur, sous la supervision permanente du Ministère.

L'objectif est d'atteindre le plus rapidement possible une politique centralisée pour l'achat de matériel de défense, capable de:

- a) Optimiser les dépenses;
- b) Garantir que les achats obéissent aux directives de la Stratégie Nationale de Défense et de son élaboration au fil du temps; et
- c) Garantir, dans les décisions d'achat, la prééminence de l'engagement pour le développement des qualifications technologiques nationales destinées au matériel de défense.

8. Le Secrétariat responsable pour le secteur de Science et Technologie au Ministère de la Défense sera responsable, entre autres attributions, de la coordination de la recherche avancée en technologies de défense, réalisée dans les Instituts de recherche de la Marine, de l'Armée de terre et de l'Armée de l'air, ainsi que dans les autres organisations subordonnées aux forces armées.

L'objectif sera de mettre en place une politique technologique intégrée pour éviter le double emploi, copartager cadres, idées et ressources et assurer l'établissement de liens entre la recherche et la production, sans perdre le contact avec les progrès des

sciences de base. Dans le but de garantir l'atteinte de ces objectifs, le Secrétariat fera en sorte que de nombreux projets de recherche soient exécutés conjointement par les institutions de technologie avancée des trois armes. Certains de ces projets conjoints pourront être organisés avec une personnalité propre, que ce soit comme entreprises à buts spécifiques ou sous d'autres formes juridiques.

Les projets seront choisis et évalués non seulement en fonction de l'imminence de leur potentiel productif, mais aussi en fonction de leur fécondité technologique, c'est-à-dire de leur utilité en tant que source d'inspiration et de qualification pour des initiatives analogues.

9. Tout en préservant les intérêts de la sécurité de l'État en ce qui concerne l'accès aux informations, on encouragera les initiatives conjointes entre les organisations de recherche des forces armées, les institutions académiques nationales et les entreprises privées brésiliennes, le but étant de promouvoir le développement d'un complexe militaire, universitaire et industriel capable de travailler aux limites de technologies qui auront presque toujours une double utilité, militaire et civile.

Le service militaire obligatoire: remise à niveau républicain et mobilisation nationale

1. La base de la défense nationale réside dans l'identification de la Nation avec les forces armées et des forces armées avec la Nation. Cette identification exige que la Nation comprenne que les causes du développement et de la défense sont inséparables.

C'est pourquoi le service militaire obligatoire sera maintenu et consolidé. Il constitue la garantie la plus importante de la défense nationale. Il peut également être l'élément le plus efficace pour la remise à niveau nivellement républicain, en permettant que la Nation se retrouve au-delà de ses classes sociales.

2. Les forces armées devront limiter et même inverser la tendance à la diminution de la proportion d'appelés et à l'augmentation de la proportion de soldats professionnels. Quant à l'Armée de terre, la majorité des effectifs de soldats devra toujours être composée d'appelés au service militaire obligatoire, tout en respectant les besoins des spécialistes. Pour ce qui est de la Marine et de l'Armée de l'air, l'obligation de pouvoir compter sur des spécialistes formés au long de plusieurs années devra être contrebalancée par l'importance stratégique de laisser la porte ouverte au recrutement.

Le conflit entre les avantages du professionnalisme et les valeurs du recrutement devra être atténué par la formation – technique et générale, mais d'orientation analytique et qualifiante – qui sera donnée aux appelés au cours de leur service militaire.

3. Les forces armées s'appliqueront à rendre le service militaire réellement obligatoire. Elles ne se contenteront pas de laisser que la disproportion entre le grand nombre d'appelés au service et le petit nombre de places et de besoins des forces armées soit définie par le critère de l'auto-sélection des appelés qui souhaitent servir. L'utilisation prépondérante de ce critère, encore qu'accompagné d'un attrait financier plus intéressant, limite le potentiel du service militaire, au détriment de ses objectifs de défense nationale et de remise à niveau républicain.

Les appelés seront sélectionnés selon deux critères principaux. Le premier sera la combinaison de la vigueur physique et de la capacité analytique, mesurée indépendamment du niveau d'information ou de formation culturelle de l'appelé. Le second sera celui de la représentation de toutes les classes sociales et régions du pays.

4. Parallèlement au service militaire obligatoire, on créera un service civil de grandes proportions. Les jeunes Brésiliens qui n'auront pas été incorporés au service militaire pourront y être progressivement enrôlés, dans ce service civil – conçu comme une généralisation des aspirations du Projet Rondon – les appelés recevront une formation qui leur permettra de prendre part à un travail social, selon leurs qualifications et préférences. Ce type de travail sera destiné à répondre aux manques du peuple brésilien et à réaffirmer l'unité de la Nation. Ceux qui seront affectés à ce service civil recevront aussi un entraînement militaire de base qui leur permettra de former une force de réserve, mobilisable en cas de besoin. Ils seront classés selon leurs qualifications en vue d'une éventuelle mobilisation.

Au fur et à mesure que les ressources le permettront, les jeunes affectés au service civil seront encouragés à servir dans une région du pays différente de leur région d'origine.

Jusqu'à ce que soient créées les conditions nécessaires à établir le plein fonctionnement du service civil, les forces armées s'efforceront de rétablir la tradition des tirs de guerre, en travaillant conjointement avec les préfectures. En principe, toutes les préfectures du pays devront être aptes à participer au rétablissement des tirs de guerre, une fois éliminées les restrictions légales qui limitent encore la liste des municipalités qualifiées.

5. L'évolution des services militaire et civil accompagnera les mesures prises pour assurer la mobilisation nationale en cas de nécessité, conformément à la loi de Mobilisation Nationale. En tout état de cause, le Brésil estime que sa défense dépend de son potentiel à mobiliser des ressources humaines et matérielles à grande échelle, bien supérieures aux effectifs de ses forces armées en temps de paix. Il ne considérera jamais l'évolution technologique comme une alternative à la mobilisation nationale ; la première sera comprise comme un instrument de la seconde. En assurant la flexibilité de ses forces armées, le Brésil garantira aussi leur élasticité.

6. Il est important pour la défense nationale que les officiers représentent tous les secteurs de la société brésilienne. Il est souhaitable que des fils d'ouvriers entrent dans les académies militaires. Quoi qu'il en soit, une large représentation de toutes les classes sociales dans les académies militaires constitue un impératif de sécurité nationale. Deux conditions sont indispensables pour atteindre cet objectif. La première est que la carrière militaire soit rémunérée par des traitements à la hauteur des autres carrières d'état les plus en vue. La seconde condition est que la Nation épouse la cause de la défense en y voyant une exigence pour le progrès du peuple brésilien.

7. La formation de spécialistes civils sur les questions de défense constitue un intérêt stratégique de l'État. Pour les former, le Gouvernement fédéral se doit de subventionner dans les universités un large éventail de programmes et de cours en relation avec la défense.

L'École Supérieure de Guerre doit être l'un des principaux instruments de cette formation. Elle doit également organiser un débat permanent entre les responsables civils et militaires sur les problèmes liés à la défense. Afin de mieux remplir ces fonctions, l'École devra être transférée à Brasília, indépendamment de sa présence à Rio de Janeiro, pour pouvoir compter sur l'implication directe de l'État-major conjoint des forces armées et États-majors des trois forces armées.

Conclusion

La Stratégie Nationale de Défense s'inspire de deux réalités qui lui assurent sa viabilité et lui indiquent le chemin à suivre.

La première réalité est la capacité d'improvisation et d'adaptation, la propension à trouver des solutions quand les instruments font défaut, la disposition pour faire face aux obstacles de la nature et de la société, et enfin, la capacité quasi illimitée d'adaptation empreinte dans la culture brésilienne. Et c'est cette réalité qui permet de concrétiser le concept de flexibilité.

La seconde réalité est le sens de l'engagement national au Brésil. La Nation brésilienne a toujours été et continue d'être un projet du propre peuple brésilien ; c'est lui qui a, de tout temps, embrassé la cause de la nationalité et a lutté pour convertir les dirigeants et les intellectuels à cette idée. Ce trait est la garantie profonde de l'identification de la Nation avec les forces armées et de celles-ci avec la Nation.

Et c'est de la confluence de ces deux réalités que sont nées les directives de la Stratégie Nationale de Défense.



Mesures de
mise en place

Contexte

La deuxième partie de la Stratégie Nationale de Défense vient compléter la formulation systématique décrite dans la première.

Elle a trois objectifs. Le premier est de la mettre en contexte, en énumérant les circonstances qui l'aideront à en préciser les objectifs et à en expliquer les méthodes. Le deuxième est d'appliquer la stratégie à un large éventail de situations, représentatives des problèmes actuels auxquels sont confrontées les forces armées et ainsi clarifier sa doctrine et ses exigences. Le troisième est d'énumérer les mesures de transition qui indiquent la voie qui conduira le Brésil de sa position actuelle vers celle où il doit aller en ce qui concerne l'organisation de sa défense.

Les principaux aspects positifs de la situation actuelle de la défense nationale sont les suivants:

- des forces armées identifiées avec la société brésilienne et jouissant d'une crédibilité élevée;
- l'adaptabilité du Brésilien à des situations nouvelles et inhabituelles, ce qui crée une situation propice à une culture militaire orientée selon le concept de la flexibilité; et
- l'excellence de l'enseignement dans les forces armées, en ce qui concerne la méthodologie et l'actualisation relatives aux tactiques et stratégies modernes de l'emploi de moyens militaires, y compris l'utilisation de conceptions propres, adaptées aux contextes opérationnels de leur possible emploi.

D'un autre côté, les principales vulnérabilités de la structure de défense actuelle du pays sont les suivantes:

- le peu d'implication de la société brésilienne en ce qui concerne les questions qui touchent à la défense et le manque de spécialistes civils en la matière;
- l'insuffisance et le manque de continuité dans l'allocation de ressources budgétaires destinées à la défense;
- l'obsolescence de la majorité des équipements des forces armées, le degré de dépendance très élevé en ce qui concerne le matériel de défense en provenance de l'étranger, et l'absence d'une direction unifiée pour l'achat de matériel de défense;
- une distribution spatiale inadéquate des forces armées sur le territoire national, pour répondre de la meilleure façon aux nécessités stratégiques;

- un manque d'articulation du principal institut brésilien de hautes études stratégiques – l'École Supérieure de Guerre – avec le Gouvernement fédéral et la société, en ce qui concerne le développement et la consolidation des connaissances nécessaires à la planification de la défense, et la collaboration pour formuler les politiques et les stratégies qui en résultent;
- l'insuffisance ou le manque d'attrait et de diffusion de cours visant à la formation de civils sur les questions liées à la défense, et l'inexistence d'une carrière civile dans le secteur de la défense, malgré qu'il s'agisse d'une fonction d'état;
- la limitation des ressources appliquées dans la recherche scientifique et technologique pour le développement de matériel d'usage militaire et de matériel de défense, outre le faible niveau d'intégration entre les organismes militaires de recherche et entre ces derniers et les institutions civiles de recherche;
- l'inexistence d'une planification nationale pour ce qui est du développement de produits à fort contenu technologique, avec une participation coordonnée des centres de recherche des universités, des forces armées et de l'industrie;
- le manque d'inclusion dans les plans gouvernementaux, de programmes d'acquisition de matériel de défense à long terme, alignés sur des programmes pluriannuels et des plans d'équipement des forces armées, avec priorité pour l'industrie nationale de matériel de défense. Cette omission entraîne l'achat de matériel de défense à l'étranger, parfois opportuniste, avec des retards technologiques relativement à « l'état de l'art » et une dépendance externe indésirable;
- l'inexistence de règles claires quant à la priorité à l'industrie nationale dans le cas de matériel de défense fabriqué dans le pays;
la dualité de traitement fiscal entre le matériel de défense fabriqué au Brésil et celui acheté à l'étranger, avec une charge fiscale excessive grevant le matériel national, ce qui favorise l'option pour l'importation;
- les déficiences des programmes de financement des entreprises nationales qui fournissent du matériel de défense, ce qui leur entrave sur les marchés interne et externe;
le manque de garanties à l'appui de possibles contrats de ravitaillement signés avec l'industrie nationale de défense;
- les embargos technologiques imposés par les pays développés, ce qui retarde les projets stratégiques de conception brésilienne;
- l'inexistence de clauses de compensation commerciale, industrielle et technologique

(off-set) dans certains contrats d'importation de matériel de défense, voire la non-participation effective de l'industrie nationale aux programmes de compensation; et des systèmes nationaux de logistique et de mobilisation déficients.

L'identification et l'analyse des principaux aspects positifs et des vulnérabilités permettent d'entrevoir la possibilité d'exploiter les occasions suivantes:

- une plus grande implication de la société brésilienne dans les questions liées à la défense, ainsi qu'une plus grande intégration entre les différents secteurs des trois pouvoirs de l'État brésilien et de ces secteurs avec les instituts nationaux d'études stratégiques, publics ou privés;

- la régularité et la continuité dans l'allocation de ressources budgétaires destinées à la défense, de façon à augmenter les investissements et à garantir les dépenses des forces armées;

- l'équipement des forces armées et la formation professionnelle de ses membres, afin qu'ils disposent des moyens militaires susceptibles d'un usage immédiat et intégré, avec une grande mobilité tactique et stratégique;

- l'optimisation des efforts en science, technologie et innovation pour la défense, grâce entre autres aux mesures suivantes:

- a) Une plus grande intégration entre les institutions scientifiques et technologiques, aussi bien militaires que civiles, et l'industrie nationale de défense;

- b) La définition de recherches à double usage; et

- c) l'incitation à la recherche et au développement de produits qui intéressent la défense;

- une plus grande intégration entre les industries publiques et privées de matériel de défense, accompagnée de la définition d'un modèle de participation à la production nationale de matériel de défense;

- l'établissement d'un régime juridique spécial pour l'industrie nationale de matériel de défense, qui lui assure une continuité et une préférence lors des achats publics;

- l'intégration et la décision centralisée dans l'achat de matériel de défense d'usage commun, compatibles avec les priorités établies;

- conditionner l'achat de matériel de défense à l'étranger à un transfert substantiel de technologie, y compris par des accords de partenariat pour la recherche et la fabrication au Brésil d'une partie de ces produits ou de leurs substituts;
- l'articulation des forces armées, compatible avec les besoins stratégiques et d'entraînement des Groupes opérationnels de combat, aussi bien individuels que conjoints, et qui prenne en considération les exigences de chaque ambiance opérationnelle, en particulier dans la région amazonienne et dans l'Atlantique Sud;
- la promotion de l'activité aérospatiale, de manière à doter le pays des connaissances techniques nécessaires au développement du projet et de la construction de satellites et de véhicules de lancement de satellites, ainsi qu'au développement d'un système intégré de surveillance de l'espace aérien, du territoire et des eaux maritimes brésiliennes;
- le développement des infrastructures maritime, terrestre et aérospatiale nécessaires à la mise en place des stratégies de défense;
- la promotion d'actions qui marquent la présence de l'État dans la région amazonienne, en particulier en ce qui concerne le renforcement de l'aspect du Programme Calha Norte lié à la défense;
- le resserrement de la coopération entre les pays d'Amérique du Sud et par là même, avec ceux qui font partie de l'environnement stratégique du Brésil;
- la valorisation de la profession militaire, dans le but de stimuler le recrutement de ses cadres dans toutes les classes sociales;
- l'amélioration du service militaire obligatoire, visant à une meilleure identification des forces armées avec la société brésilienne, et des études pour la création d'un service civil, qui sera réglementé par des normes spécifiques;
- l'expansion de la capacité de combat des forces armées, grâce à la mobilisation de personnel, matériel et services, pour compléter la logistique militaire, au cas où le pays se trouverait impliqué dans un conflit; et
- l'optimisation du contrôle des acteurs non-gouvernementaux, en particulier dans la région amazonienne, de manière à assurer la préservation du patrimoine national, grâce à une large coordination des forces armées avec les organismes gouvernementaux brésiliens responsables pour l'autorisation de l'action de ces acteurs dans le pays, et plus spécialement de ceux ayant des liens avec l'étranger.

Hypothèses d'Emploi (HE)

Par "Hypothèse d'Emploi", on comprend la prévision d'un possible emploi des forces armées dans certaines situations ou secteurs d'intérêt stratégique pour la défense nationale. Elle est formulée en tenant en compte du haut degré d'indétermination et d'imprévisibilité des menaces pour le pays. Sur base des hypothèses d'emploi, des plans stratégiques et opérationnels pertinents seront élaborés et tenus à jour, pour permettre que la Nation comme un tout soit toujours prête, et en particulier les forces armées, à la défense du pays.

Emploi conjoint des forces armées en réponse aux HE

L'évolution de la structure des forces armées, de l'état de paix vers le conflit armé ou la guerre, se fera suivant les particularités de la situation qui se présente, et dans un ordre qui peut être schématisé comme suit:

a) En temps de paix

Les organisations militaires seront articulées de manière à concilier la réponse aux hypothèses d'emploi avec la nécessité d'optimiser les dépenses de leur entretien et à permettre leur entraînement dans des environnements opérationnels spécifiques.

On réalisera des activités permanentes de renseignement pour accompagner la situation et les acteurs qui pourraient représenter des menaces potentielles contre l'État, et pour permettre de donner l'alerte anticipée face à la possibilité de concrétisation de ces menaces. Les activités d'intelligence doivent obéir à certaines limites et contrôles qui préservent les droits et les garanties constitutionnels.

b) En cas de crise

Le Commandement Suprême des forces armées, après consultation du Conseil de Défense Nationale, pourra activer une structure de gestion de crise, avec la participation de représentants du Ministère de la Défense et des Commandements de la Marine, de l'Armée de terre et de l'Armée de l'air, ainsi que de représentants d'autres Ministères si nécessaire.

L'emploi des forces armées sera individuel ou conjoint et se déroulera selon les directives déterminées.

Les activités de renseignement seront intensifiées.



Des mesures politiques inhérentes à la gestion de crise continueront à être adoptées, parallèlement aux actions militaires.

Face à la possibilité que la crise se transforme en conflit armé, les mesures suivantes pourront être déclenchées, parmi d'autres:

- l'activation des Groupes de combat opérationnels prévus dans la structure militaire de défense;
- l'attribution aux Groupes de combat opérationnels activés de forces appartenant à la structure organisationnelle des trois armes;
- l'actualisation et la mise en œuvre par le Groupe de combat opérationnel activé, des plans de campagne élaborés en temps de paix;
- la recomposition des structures;
- l'activation de Zones de Défense, secteurs où des troupes de l'active et des réservistes sont mobilisables, y compris ceux qui ont suivi les tirs de guerre, pour la défense de l'intérieur du pays en cas de conflit armé; et
- l'ordre de mobilisation nationale, si nécessaire.

c) Durant le conflit armé ou la guerre

Le déroulement de la campagne militaire prévu dans le plan de campagne élaboré.

d) À la fin du conflit armé ou de la guerre

La démobilisation progressive des ressources qui ne seront désormais plus nécessaires.

Bases

Les situations indiquées dans la Stratégie Nationale de Défense ne permettent pas d'entrevoir de menaces militaires concrètes et définies, représentées par des forces antagoniques de pays potentiellement ennemis ou d'autres agents. Face à l'incertitude des menaces qui pèsent sur l'État, la préparation des forces armées doit être orientée dans le sens de l'exécution de diverses missions, dans différentes régions et selon divers scénarios, de manière à soutenir l'action politique de l'État.

Les hypothèses d'emploi sont le résultat de l'association des principales tendances d'évolution de la conjoncture nationale et internationale avec les orientations politico-stratégiques du pays.

Dans l'élaboration des hypothèses d'emploi, la Stratégie Militaire de Défense devra considérer l'emploi des forces armées, en tenant en compte, entre autres, des aspects suivants:

- la surveillance et le contrôle de l'espace aérien, des frontières terrestres, du territoire et des eaux maritimes brésiliennes en temps de paix ;
- la menace de pénétration aux frontières terrestres ou l'abordage dans les eaux maritimes brésiliennes ;
- la menace de forces militaires très supérieures dans la région amazonienne ;
- les mesures internes liées à la défense nationale, résultant d'une guerre dans une autre région du monde et qui dépassent les limites d'une guerre régionale contrôlée, avec l'utilisation effective ou potentielle d'armement nucléaire ;
- la participation du Brésil à des opérations de paix et humanitaires, organisées par des organismes internationaux ;
- la participation à des opérations internes pour garantir la loi et l'ordre, selon de la Constitution Fédérale, et en réponse à la demande de la Justice électorale ;
- la menace d'un conflit armé dans l'Atlantique Sud.

Structuration des forces armées

Pour pouvoir satisfaire de manière efficace aux hypothèses d'emploi, les forces armées devront être organisées et articulées de manière à faciliter la réalisation d'opérations conjointes et individuelles, adaptées aux caractéristiques particulières des opérations de chaque secteur stratégique.

L'instrument principal, qui permettra aux forces armées de développer leur flexibilité tactique et stratégique, sera le travail coordonné entre les trois forces armées, dans le but de tirer parti de la dialectique de la concentration et de la déconcentration. C'est pourquoi, en règle générale, les trois armes devront définir conjointement leurs orientations opérationnelles, en favorisant cette vision conjointe pour améliorer leurs capacités, et renoncer à toute tentative de définir une orientation opérationnelle isolée.

La collaboration entre les États-majors des trois forces armées et l'État-major Conjoint des forces armées sera l'agent institutionnel pour ce travail unifié dans l'établissement et la définition des lignes principales de cette action conjointe. En ce sens, le système d'enseignement de chaque force armée donnera des cours et réalisera des projets de recherche et de formulation, conjointement les systèmes des autres armées et avec l'École Supérieure de Guerre.

De même, les forces armées devront être équipées, articulées et entraînées, même en temps de paix, selon les directives du Ministère de la Défense, en réalisant des exercices séparément et conjointement.

Ainsi, sur base de la Stratégie Nationale de Défense et de la stratégie militaire qui en découle, les forces armées soumettront au Ministère de la Défense leurs plans d'équipement et d'articulation, lesquels devront comporter une proposition de distribution spatiale des installations militaires et de quantification des moyens nécessaires à une réponse efficace aux hypothèses d'emploi, de manière à permettre:

- une puissance de combat qui crédibilise la stratégie de dissuasion;
- que le Système de Défense Nationale dispose de moyens permettant l'amélioration de la surveillance, le contrôle de l'espace aérien, des frontières terrestres, du territoire et des eaux maritimes brésiliennes, ainsi que de l'infrastructure stratégique nationale;
- l'intensification de la présence militaire dans les zones stratégiques de l'Atlantique Sud et de la région amazonienne;
- l'augmentation de la participation d'organes gouvernementaux, militaires et civils, au plan de revitalisation et de développement de la zone de frontière amazonienne par la stratégie de la présence;
- l'adoption d'une articulation qui tienne en compte des aspects liés à la concentration des moyens, à l'efficacité opérationnelle, à la rapidité d'intervention et à l'optimisation des dépenses en temps de paix; et
- l'existence de forces stratégiques de grande mobilité et flexibilité, dotées de matériel de pointe et susceptible d'un emploi immédiat, articulées de manière à satisfaire au mieux aux hypothèses d'emploi.

Les Plans des armes individuelles, consolidés au Ministère de la Défense, devront faire référence à des objectifs à court terme (jusqu'en 2014), à moyen terme (entre 2015 et 2022) et à long terme (entre 2027 et 2030).



Pour ce qui est de l'équipement, la planification devra donner priorité, avec compensation commerciale, industrielle et technologique:

- pour les trois armes et sous la conduite du Ministère de la Défense, à l'achat d'hélicoptères de transport et de reconnaissance et attaque;
- pour la Marine, au projet et à la construction de sous-marins conventionnels qui permettent l'évolution du projet et de la construction au Brésil de sous-marins à propulsion nucléaire, de matériel de surface et aérien, prioritaires dans cette Stratégie;
- pour l'Armée de terre, aux moyens nécessaires à la compléter des systèmes opérationnels des brigades; à l'augmentation de la mobilité tactique et stratégique de la force terrestre, en particulier des forces stratégiques d'action rapide et des forces stationnées dans la région amazonienne; aux surnommés "Noyaux de Modernité"; à la nouvelle famille d'engins blindés sur roues; systèmes de missiles et de radars antiaériens (défense antiaérienne); à la production, entre autres, de munitions ainsi que de l'armement et de l'équipement individuel de combat, se rapprochant des technologies nécessaires au combattant du futur; et
- pour l'Armée de l'air, à l'achat d'avions de chasse destinés à remplacer petit à petit les chasseurs actuels, en vue d'une possible standardisation; à l'achat et au développement armements et de détecteurs, en vue de l'autosuffisance en ce qui concerne leur intégration aux avions ; et à l'achat d'avions de transport de troupes.

En ce qui concerne la distribution spatiale des forces sur le territoire national, la planification consolidée au Ministère de la Défense, devra donner toute priorité:

- pour la Marine, à la nécessité de constituer une escadre dans le Nord/Nord-est du pays;
- pour l'Armée de terre, à une distribution qui remplit les critères suivants:
 - a) Un dispositif d'attente flexible, face à l'indéfinition des menaces, et qui facilite l'emploi progressif des troupes et leur présence sélective en cas d'escalade de la crise;
 - b) Le maintien de troupes dans le centre du pays, en particulier de réserves stratégiques, prêtes à l'action opérationnelle avec une mobilité qui leur permette de se déplacer rapidement vers n'importe quelle partie du territoire national ou vers l'étranger;
 - c) Le maintien de troupes dans le centre-sud du pays pour garantir la défense de

la principale concentration démographique, industrielle et économique, ainsi que des infrastructures et en particulier, de la génération d'énergie; et

d) La concentration des réserves régionales dans leurs secteurs respectifs; et

- pour l'Armée de l'air, à l'adéquation de la localisation de ses unités de transport de troupe, de façon à permettre une réponse rapide pour le soutien de transport aux forces stratégiques utilisées. Ce qui présuppose qu'elles soient basées près des réserves stratégiques de l'Armée de terre dans le centre du pays. En outre, ses unités de défense aérienne et de contrôle de l'espace aérien seront distribuées de façon à permettre une réponse effective aux besoins courants, avec rapidité et agilité.

À partir de la consolidation des Plans d'Équipement et d'Articulation élaborés par les forces armées, le Ministère de la Défense proposera au Président de la République un projet de loi d'Équipement et d'Articulation de la Défense Nationale, impliquant la société brésilienne en quête des solutions nécessaires.

Les caractéristiques particulières de l'environnement amazonien, avec ses réflexes sur la doctrine de l'emploi des forces armées, devront exiger un traitement spécial, avec une intensification des actions de renforcement de la stratégie de leur présence dans cette ambiance opérationnelle.

Face à l'indéfinition des menaces, les forces armées devront s'attacher à obtenir les capacités d'orientation concernant des mesures à planifier et à adopter.

En temps de paix ou tant que les ressources seront insuffisantes, certaines capacités seront temporairement soutenues par le biais de noyaux d'expansion, formés de structures flexibles et capables d'évoluer rapidement, de façon à atteindre une puissance de combat adaptée aux opérations.

Les capacités suivantes sont souhaitables pour les forces armées:

- un état d'alerte opérationnel permanent pour satisfaire les hypothèses d'emploi, qu'elles intègrent ou non des forces conjointes;
- le maintien d'unités aptes à former des Forces d'Intervention Rapide, en conditions d'opérer dans diverses ambiances opérationnelles;
- la projection de puissance dans les zones d'intérêt stratégique;
- des structures consolidées de commandement et contrôle et de renseignements;

- la continuité dans l'action, soutenue par un appui logistique adéquat, tout en cherchant à intégrer au maximum la logistique des trois armes;
- l'élévation de la puissance de combat dans le plus bref délai, grâce à l'incorporation de ressources mobilisables prévues par la loi; et
- l'interaction dans les opérations conjointes.

Science, Technologie et Innovation (CT&I)

La Politique de Science, Technologie et Innovation pour la Défense Nationale a pour but de stimuler le développement scientifique et technologique et l'innovation qui intéressent la défense nationale.

Cela sera possible grâce à une planification nationale pour le développement de produits à haute contenu technologique, avec l'engagement coordonné des institutions scientifiques et technologiques (IST) civiles et militaires, de l'industrie et des universités, avec la définition des secteurs prioritaires et de leurs technologies d'intérêt respectives, ainsi que la création d'instruments d'incitation à la recherche de matériels, d'équipements et de systèmes qui peuvent être utilisés par la défense ou de forme duale, de manière à produire une technologie d'avant-garde et opérationnelle orientée vers la mobilité stratégique, la flexibilité et la capacité de dissuasion ou de surprise.

Pour répondre aux objectifs de cette politique, il faudra également prendre en compte la "Conception Stratégique pour la ST&I d'Intérêt de la Défense", document élaboré en 2003, par le Ministère de la Défense et par le Ministère de la Science et de la Technologie, et révisé en 2008.

Le Ministère de la Défense, en coordination avec le Ministère de la Science et de la Technologie, actualisera la Politique de Science, Technologie et Innovation pour la Défense Nationale et les instruments normatifs subséquents. Pour atteindre les objectifs de cette politique, il sera nécessaire d'adapter les structures organisationnelles actuelles dans le secteur de Science et Technologie de la défense. Les documents en question concerneront :

- les mesures pour la maximisation et l'optimisation des efforts de recherche dans les institutions scientifiques et technologiques civiles et militaires, visant au développement de technologies de pointe pour le système de défense, avec la définition d'efforts intégrés de chercheurs des trois armées, spécialement en ce qui concerne les secteurs prioritaires et leurs technologies d'intérêt ;

- un plan national de recherche et de développement de matériel de défense, dans le cadre prioritaire de la recherche de la maîtrise de technologies considérées stratégiques et de mesures pour le financement de la recherche ;
- l'intégration des efforts des centres de recherche militaires, avec la définition des priorités de recherche de matériel d'usage commun à chaque centre et la participation de chercheurs des trois armes dans des projets prioritaires; et
- l'établissement d'accords de partenariat stratégiques avec des pays qui peuvent contribuer au développement de technologies de pointe d'intérêt de la défense.
Les efforts de recherche pour les projets qui intéressent plus d'une armée devront être intégrés, avec définition d'un pôle d'intégration pour chacun d'eux.

En ce qui concerne l'utilisation de l'espace comme moyen de support aux activités de défense, les satellites géostationnaires destinés aux communications, au contrôle du trafic aérien et à la météorologie joueront un rôle fondamental dans la mise en place de diverses fonctions des systèmes de commandement et de contrôle. Les capacités d'alerte, de contrôle, de surveillance et de reconnaissance pourront aussi être améliorées par l'utilisation de détecteurs optiques et de radar, à bord de satellites ou de navettes sans pilote (VASP).

Dans ce contexte, on prendra en considération les plateformes et les missions spatiales en développement, pour des finalités civiles telles que les satellites de surveillance environnementale et scientifique, ou les satellites géostationnaires de communication et de météorologie, dans le cadre du Programme National d'Activités Spatiales – PNAS.

Dans tous les cas, la conception, le projet et l'opération des systèmes spatiaux devront respecter la législation internationale, les traités bilatéraux et multilatéraux, ratifiés par le Brésil, ainsi que les règlements internationaux dont le Brésil est signataire.

Les mesures énumérées ci-dessus font partie de l'accord de partenariat entre le Ministère de la Défense et le Ministère de la Science et de la Technologie, qui remonte à la "Conception pour la ST&I d'intérêt de la défense" – document élaboré conjointement en 2003 et révisé en 2008. Cet accord a été renforcé par le lancement du Plan d'Action en Science, Technologie et Innovation (PACTI/MCT - Acte Interministériel MCT/MD n° 750 du 20.11.2007), dont le but est de rendre viables des solutions scientifico-technologiques et des innovations, pour répondre aux besoins du pays relatifs à la défense et au développement national.

Industrie de Matériel de Défense

La relation entre Science, Technologie et Innovation dans le domaine de la défense se trouve renforcée par la Politique de Développement Productif (PDP), lancée en mai 2008. Sous la coordination générale du Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur, la PDP concerne 32 secteurs. Le programme structurant du Complexe Industriel de Défense est administré par le Ministère de la Défense, sous la coordination du Ministère de la Science et de la Technologie.

Ce programme a pour but de “récupérer et stimuler la croissance de la base industrielle installée, en augmentant le ravitaillement aux forces armées brésiliennes et les exportations”. Il fixe quatre défis à atteindre de cet objectif:

- augmenter les investissements en recherche, développement et innovation;
- établir un traitement fiscal égal vis-à-vis des produits et matériel importés;
- élargir la participation sur les marchés interne et externe; et
- consolider la chaîne de fournisseurs au Brésil.

La PDP suggère également un ensemble d'actions destinées à vaincre les défis identifiés:

- l'augmentation des achats de produits nationaux;
- l'expansion et l'adaptation du financement;
- la promotion des ventes et la qualification des entreprises brésiliennes; et
- la consolidation de la base de R, D & I.

Sur base de ces objectifs, défis et actions, la PDP vise au renforcement de l'association entre le développement de la Science et de la Technologie et celui de la production. Elle cherche à tirer profit du potentiel des technologies utilisées dans le pays et à les transformer en produits finals, de façon à stimuler l'industrie nationale.

Les projets qui seront soutenus seront sélectionnés et évalués suivant les actions stratégiques décrites ci-après, possédant des caractéristiques qui prennent en compte le potentiel de la demande publique, la possibilité d'utilisation commune par les trois forces

armées, l'emploi dual – militaire et civil – des technologies et sous-produits technologiques d'emploi civil, le taux de nationalisation, le potentiel d'exportation, la présence de matière première critique qui dépend d'importation et le risque d'embargo international.

Le Ministère de la Défense, en coordination avec le Ministère de la Science et de la Technologie et avec le Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur, fera l'analyse des caractéristiques mentionnées pour sélectionner de manière articulée les projets et produits qui combinent les besoins des activités de défense et les possibilités technologiques et productives existant au Brésil.

Pour relever les nouveaux défis de l'industrie de matériel de défense du pays, une mise à jour de la Politique Nationale de l'Industrie de Matériel de Défense s'impose.

Service de Renseignements de Défense

L'exactitude constitue le principe fondamental du renseignement militaire. C'est grâce au renseignement que l'on peut établir tous les plans – politiques, stratégiques, opérationnels et tactiques – et que leur exécution se réalise sur la base de faits qui se transforment en informations fiables et opportunes. Les informations précises constituent la condition essentielle pour l'emploi adéquat des moyens militaires.

Le service de renseignement doit être développé en temps de paix, car c'est grâce à lui que l'on peut éliminer les incertitudes. Les meilleurs résultats proviennent de son aspect prospectif, qui permettent de tracer les cours d'action possibles ainsi que leurs développements. L'identification des menaces est le premier résultat de l'activité du renseignement Militaire.

Actions Stratégiques

Les actions stratégiques qui devront orienter la mise en place de la Stratégie Nationale de Défense sont indiquées au-dessous:

Science et Technologie

Encourager la recherche de matériels, équipements et systèmes militaires et civils qui concilient les priorités scientifico-technologiques avec les besoins de la défense.

1. Le Ministère de la Défense proposera, en partenariat avec les Ministères des Affaires étrangères, des Finances, du Développement, de l'Industrie et du Commerce

Extérieur, du Plan, du Budget et de la Gestion, de la Science et de la Technologie, et avec le Secrétariat Chargé des Affaires Stratégiques de la Présidence de la République, l'établissement d'accords de partenariat stratégiques avec des pays pouvant contribuer au développement de techniques de pointe d'intérêt de la défense.

2. Le Ministère de la Défense, en coordination avec les Ministères des Finances, du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur, du Plan, du Budget et de la Gestion, et de la Science et de la Technologie et avec les Forces armées, devra déterminer le support légal qui assure l'allocation continue de ressources financières spécifiques permettant le développement intégré et la conclusion de projets en lien avec la défense nationale, chacun selon son pôle d'intégration propre, en particulier pour le développement et la fabrication, parmi d'autres, de:

- avions de chasse et de transport;
- sous-marins conventionnels et à propulsion nucléaire;
- équipements navals de surface;
- armements intelligents tels que missiles, bombes et torpilles, parmi d'autres;
- navettes aériennes sans pilote;
- systèmes de commande et de contrôle et de sécurité des informations;
- radars;
- équipements et plateformes de guerre électronique;
- équipement individuel et systèmes de communication du combattant du futur;
- véhicules blindés;
- hélicoptères de transport de troupe, pour accroître la mobilité tactique, et hélicoptères de reconnaissance et attaque;
- munitions; et
- détecteurs optiques et électro-optiques.

3. Le Ministère de la Science et de la Technologie, par l'intermédiaire de l'Agence Spatiale



Brésilienne, se chargera de la mise à jour du Programme Spatial Brésilien, de façon à donner priorité au développement des systèmes spatiaux nécessaires à l'augmentation de la capacité de communication, de météorologie et de surveillance environnementale, tout spécialement le développement:

- d'un satellite géostationnaire national pour la météorologie et les communications sûres, parmi d'autres applications; et
- de satellites de télédétection pour la surveillance environnementale, avec détecteurs optiques et radar à ouverture synthétique.

4. Le Ministère de la Défense et le Ministère de la Science et de la Technologie, par l'intermédiaire de l'Institut de l'Aéronautique et de l'Espace du Commandement de l'Aéronautique et de l'Agence Spatiale Brésilienne, prendront les mesures adéquates pour garantir l'autonomie de production, lancement, opération et remplacement de systèmes spatiaux, grâce à:

- développement de véhicules de lancement de satellites et de systèmes au sol pour garantir l'accès à l'espace sur des orbites basses et géostationnaires ;
- des activités de promotion et d'appui au développement de la capacité industrielle dans le domaine spatial, avec la participation du Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur, de façon à garantir le ravitaillement et le remplacement en temps utile de composants, sous-systèmes et systèmes spatiaux; et
- des activités de formation de personnel dans les domaines de conception, projet, développement et opération de systèmes spatiaux.

Ressources Humaines

Promouvoir la valorisation de la profession militaire de forme compatible avec son rôle dans la société brésilienne, ainsi qu'encourager le recrutement, la sélection, le développement et la permanence de cadres civils, pour contribuer à l'effort de défense.

1. Le recrutement des cadres professionnels des forces armées devra être représentatif de toutes les classes sociales. La carrière militaire sera valorisée par la création de bénéfices compatibles avec les caractéristiques particulières de cette profession. En ce sens, le Ministère de la Défense, aidé par les commandements des trois forces armées, proposera les mesures nécessaires à la valorisation souhaitée.

2. Le recrutement de personnel temporaire des forces armées se doit de représenter la société brésilienne et de permettre l'offre d'une main-d'œuvre adaptée aux nouveaux moyens technologiques de la défense nationale. En ce sens, le Ministère de la Défense, aidé en cela par les commandements des trois forces armées, proposera les changements nécessaires au service militaire obligatoire.

3. Le Ministère de la Défense et le Secrétariat Chargé des Affaires Stratégiques de la Présidence de la République proposeront la création et la réglementation d'un Service Civil, sur tout le territoire national, qui devra être fait par les citoyens qui n'auront pas été retenus pour le service militaire obligatoire.

4. Le Ministère de la Défense fera des études pour la création d'un cadre de spécialistes civils en défense, complémentaire aux carrières qui existent déjà dans l'administration civile et militaire, de manière à former une force de travail capable de gérer les politiques publiques de défense, dans des programmes et des projets du domaine de la défense, et d'interagir avec les organismes gouvernementaux et avec la société, en intégrant les points de vue politique et technique.

Instruction

Promouvoir une plus grande intégration et participation des secteurs civils et gouvernementaux, ainsi que la participation effective de la société brésilienne à la discussion des thèmes liés à la défense, par l'intermédiaire des milieux académiques et des instituts et organismes liés aux questions stratégiques de défense.

1. Le Ministère de la Défense devra présenter un projet pour le transfert à Brasilia de l'École Supérieure de Guerre, de manière à intensifier les échanges réguliers entre cette Institution et les membres du Gouvernement fédéral, et à optimiser la formation de ressources humaines spécialisées dans les questions de défense.

2. Le Ministère de la Défense et le Ministère du Plan, du Budget et de la Gestion proposeront un projet de loi modifiant la loi de Création de l'École Supérieure de Guerre. Ce projet de loi visera à créer des postes de direction et de conseiller supérieur, destinés à la formation d'un corps permanent mais passible de rénovation, qui permette l'exercice des activités académiques et attire des spécialistes et des personnes de savoir dans certains domaines spécifiques. Ceci permettra d'accroître la capacité institutionnelle de l'École à développer des activités académiques et administratives et à intensifier les échanges entre les membres du Gouvernement fédéral, la société organisée et cette même institution.

3. Le Ministère de la Défense et le Secrétariat Chargé des Affaires Stratégiques de la Présidence de la République encourageront la réalisation de rencontres, de colloques et de séminaires organisés pour discuter les questions stratégiques, y compris la thématique de la défense nationale. Il convient d'attirer l'attention sur à la participation de la société à ces manifestations.

4. Le Ministère de la Défense intensifiera la communication des activités liées à la défense, de façon à augmenter sa visibilité auprès de la société, et il mettra en place des actions et des programmes destinés à promouvoir et à disséminer les recherches, ainsi qu'à la formation de ressources humaines qualifiées dans ce domaine, à l'exemple du Programme de Soutien à l'Enseignement et à la Recherche Scientifique et Technologique en Défense Nationale (Pro-Défense).

5. Le Ministère de la Défense élaborera une Politique d'Enseignement dans les buts suivants :

- accélérer le processus d'interaction de l'enseignement militaire, en particulier au niveau des hautes études, de façon à correspondre aux orientations incluses dans la première partie de cette Stratégie et
- qualifier des civils et des militaires pour la propre Administration Centrale du Ministère et pour d'autres secteurs du Gouvernement, d'intérêt de la défense.

6. Les institutions d'enseignement des trois armes veilleront à inclure dans leurs grilles de cours de formation militaire des matières donnant des notions de Droit Constitutionnel et de Droits Humains, indispensables à la consolidation de l'identification des forces armées avec le peuple brésilien.

Mobilisation

Réaliser, intégrer et coordonner les actions de planification, de préparation, d'exécution et de contrôle des activités de Mobilisation et Démobilisation Nationale prévues par le Système National de Mobilisation (SINAMOB).

1. Tant que la modification de législation relative au Système National de Mobilisation n'aura pas été approuvée, le Ministère de la Défense orientera et coordonnera les autres ministères, secrétariats et organismes impliqués dans le SINAMOB, concernant l'établissement de programmes, normes et procédures relatifs à la complémentation de la logistique nationale et de l'adaptation des politiques gouvernementales à la politique de mobilisation nationale.



2. Le Ministère de la Défense, en coordination avec le Secrétariat Chargé des Affaires Stratégiques de la Présidence de la République, proposera des modifications à la loi n° 11.631 du 27 décembre 2007, selon la définition de l'organisme central du SINAMOB.

Logistique

Accélérer le processus d'intégration entre les trois armes, en particulier dans les secteurs de technologie industrielle de base, de logistique et mobilisation, de commandement et contrôle et des opérations conjointes.

1. Le Ministère de la Défense proposera la modification de sa structure réglementaire, de façon à créer un organe qui lui sera subordonné, chargé de formuler et de conduire la politique d'achats de matériel de défense.

2. Le Ministère de la Défense proposera la création d'une structure, subordonnée à lui, chargée de la coordination des procédures de certification, de métrologie, de standardisation et de promotion de l'industrie.

Industrie de Matériel de Défense

Concilier les efforts gouvernementaux d'accélération de la croissance avec les besoins de la défense nationale.

1. Le Ministère de la Défense, en accord avec les Ministères des Finances, du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur, du Plan, du Budget et de la Gestion et de la Science et de la Technologie, et avec le Secrétariat Chargé des Affaires Stratégiques de la Présidence de la République, devra proposer des modifications à la législation concernant le régime juridique et économique spécial pour les achats de matériel de défense à des entreprises nationales, définie par la loi n° 8.666 de juin 1993.

2. Le Ministère de la Défense, en partenariat avec les Ministères des Finances, du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur, des Transports, du Plan, du Budget et de la Gestion, et de la Science et de la Technologie, et avec le Secrétariat Chargé des Questions Stratégiques de la Présidence de la République, devra proposer des modifications à la législation concernant la taxation qui onère l'industrie nationale de matériel de défense, en créant un régime juridique spécial qui permette des aides et une exonération fiscales à l'initiative privée sur ce qui est de la fabrication de matériel de défense prioritaire destiné aux forces armées et à l'exportation.

3. Le Ministère de la Défense, en partenariat avec les Ministères des Finances, du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur, des Transports, du Plan, du Budget et de la Gestion, et de la Science et de la Technologie, et avec le Secrétariat Chargé des Affaires Stratégiques de la Présidence de la République, devra proposer des modifications à la législation concernant les lignes de crédit spécial, par l'intermédiaire de la Banque Nationale de Développement Économique et Social (BNDES), pour ce qui est du matériel de défense, telles que celles dont bénéficient déjà d'autres activités.

4. Le Ministère de la Défense, en partenariat avec les Ministères des Finances, du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur, des Transports, du Plan, du Budget et de la Gestion, et de la Science et de la Technologie, et avec le Secrétariat Chargé des Affaires Stratégiques de la Présidence de la République, devra proposer des modifications à la législation concernant la mise en place par le Ministère des Finances, de procédures de garanties pour les contrats d'exportation de matériel de défense à grande échelle, selon le Décret-loi n° 1.418 du 03 septembre 1975 et la loi de Responsabilité Fiscale.

Commandement et Contrôle

Consolider le système de commandement et contrôle pour la Défense Nationale.

Le Ministère de la Défense améliorera le Système de Commandement et Contrôle de Défense, en tenant en compte de l'emploi d'un satellite de télécommunications propre.

Le système intégré de Commandement et Contrôle de Défense devra être capable de fournir, à l'aide de ses détecteurs de surveillance et contrôle de l'espace terrestre, maritime et aérien du Brésil, les informations qui intéressent le Système National de Sécurité Publique, pour ce qui est de ses attributions constitutionnelles spécifiques. Réciproquement, le Système National de Sécurité Publique devra fournir au système de défense national les informations qui intéressent le contrôle des frontières, également assuré par les forces armées, en particulier pour ce qui est des activités liées aux crimes transnationaux aux frontières.

Entraînement

Actualiser la planification opérationnelle et entraîner de manière conjointe.

Le Ministère de la Défense définira des noyaux d'États-majors conjoints, coordonnés par l'État-major Conjoint des forces armées, et qui seront mis en place, même en temps de paix, à l'intérieur de la structure organisationnelle des forces armées, pour assurer la

continuité et la mise à jour de la planification et de l'entraînement opérationnels, de façon à satisfaire les directives établies dans les plans stratégiques.

Intelligence de Défense

Améliorer le Système de renseignement de Défense.

Ce système devra recevoir les ressources nécessaires lui permettant de formuler un diagnostic conjoncturel des scénarios en vigueur dans une prospective politico-stratégique, aussi bien sur le plan national qu'international.

Les ressources humaines seront formées en analyse et techniques dans les domaines scientifique, technologique, cybernétique, spatial et nucléaire, en particulier la surveillance/contrôle, la mobilité stratégique et la capacité logistique.

On créera au Ministère de la Défense une structure compatible avec les besoins d'intégration des organismes de renseignement militaire.

Doctrines

Promouvoir le perfectionnement de la Doctrine d'Opérations Conjointes.

Le Ministère de la Défense entreprendra des études destinées à améliorer la Doctrine d'Opérations Conjointes, en tenant en compte principalement de l'environnement opérationnel et de l'amélioration des moyens de défense, de l'expérience et des connaissances acquises lors de la réalisation d'opérations conjointes, et des orientations de la Stratégie Nationale de Défense, en ce qui concerne les attributions de l'État-major Conjoint des forces armées et des États-majors des trois armées.

Opérations de Paix

Promouvoir l'extension de l'entraînement et de la participation des forces armées aux opérations de paix, en intégrant la Force de Paix de l'ONU ou les organismes multilatéraux de la région.

1. Le Brésil devra intensifier sa participation à des opérations de paix, sous l'égide de l'ONU ou d'organismes multilatéraux de la région, en accord avec les intérêts nationaux exprimés dans les engagements internationaux.

2. Le Ministère de la Défense entreprendra des actions dans le but d'étendre les activités d'un Centre d'Instruction d'Opérations de Paix, de manière à stimuler l'entraînement de civils et de militaires ou de contingents liés à la Sécurité Publique, ainsi que de ressortissants d'autres nations amies. Pour ce faire, il lui fournira le soutien nécessaire à en faire une référence régionale pour l'entraînement conjoint aux opérations de paix et de déminage humanitaire.

Infrastructure

Concilier les efforts actuels du Gouvernement pour l'accélération de la croissance avec les besoins de la Défense Nationale.

1. Le Ministère de la Défense, en partenariat avec le Secrétariat Chargé des Affaires Stratégiques de la Présidence de la République proposera aux ministères compétents les initiatives nécessaires au développement de l'infrastructure en énergie, transport et communications qui intéressent la défense, suivant la planification stratégique de l'emploi des forces armées.

2. Dans l'élaboration du Plan de Développement d'Aérodromes d'Intérêt Militaire (PDAIM), le Ministère de la Défense donnera priorité aux aérodromes de déploiement prévus dans les plans relatifs à la défense de la région amazonienne.

3. Le Ministère de la Défense présentera au Ministère des Transports, à une date fixée de commun accord, un calendrier d'investissements à moyen et à long terme, ainsi que l'ordre de ses priorités liées aux besoins en voies de transport pour satisfaire aux plans stratégiques résultant des hypothèses d'emploi. Le Ministère des Transports, à son tour, se chargera d'inclure les dites priorités dans le Plan National de Logistique et de Transports (PNLT).

4. Le Ministère des Transports, en partenariat avec le Ministère de la Défense, fera installer dans le Centre d'Opérations du Commandement Suprême (COCS), un terminal de la Base de Données Géoréférentielles de Transport, qui permette l'utilisation des informations liées à l'infrastructure de transports et fournies par ce système, pour la planification et la gestion stratégique de crises et de conflits.

5. Le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Intégration Nationale développeront des études conjointes dans le but de concilier les Programmes Calha Norte et de Promotion du Développement de la Zone de Frontière (PDZF) et de vérifier la viabilité de la structuration d'Organisations Productives Locales (OPL), par des actions d'infrastructure économique et sociale, destinées à répondre à d'éventuels besoins de vivification et

de développement de la frontière, identifiés dans les plans stratégiques résultant des hypothèses d'emploi.

6. Le Ministère des Communications, dans le contexte du Programme de Gouvernement Électronique au Service du Citoyen (GESAC), devra prévoir l'installation de télécentres communautaires avec connection ADSL à haut débit dans les sièges des installations militaires de frontière existantes et de celles qui seront mises en place en conséquence du Décret n° 4.412 du 7 octobre 2002, modifié par le Décret n° 6.513 du 22 juillet 2008.

7. Le Ministère de la Défense, avec l'appui des forces armées pour ce qui les concerne, et le Ministère des Communications réaliseront des études dans le but de coordonner les actions d'encouragement à l'habilitation de radios communautaires dans les communes des zones de frontière, de façon à atténuer les effets des émissions indésirables.

Garantie de la loi et de l'ordre

Adapter la législation et entraîner les forces armées dans le but spécifique de leur emploi épisodique pour garantir la loi et l'ordre aux termes de la Constitution Fédérale.

1. Le Ministère de la Défense proposera des modifications à la loi complémentaire n° 97 du 09 juin 1999, modifiée par la loi complémentaire n° 117 du 02 septembre 2004, et à la loi n° 9.299 du 07 août 1996, qui autorisent l'emploi des forces armées pour garantir la loi et l'ordre, aux termes de la Constitution Fédérale, avec efficacité et tout en préservant leurs membres.

2. L'entraînement des forces armées devra prévoir la qualification de troupes pour l'exécution des missions destinées à garantir la loi et l'ordre, selon de la Constitution Fédérale.

Stabilité Régionale

Contribuer au maintien de la stabilité régionale.

1. Le Ministère de la Défense et le Ministère des Relations Extérieures encourageront l'expansion des actions destinées à assurer le maintien de la stabilité régionale et la coopération dans les zones de frontière du pays.

2. Le Ministère de la Défense et les forces armées intensifieront les accords de partenariats stratégiques dans les domaines cybernétique, spatial et nucléaire, ainsi que les échanges militaires avec les forces armées des nations amies, en particulier avec

celles situées aux frontières stratégiques du Brésil et celles de la Communauté des Pays de Langue Portugaise.

3. Le Ministère de la Défense, le Ministère des Affaires Étrangères et les forces armées s'efforceront de contribuer activement au renforcement, à l'élargissement et à la consolidation de l'intégration régionale, tout particulièrement par la recherche et le développement de projets communs de matériel de défense.

Insertion Internationale

Intensifier le soutien à la participation brésilienne aux activités antarctiques.

1. Le Ministère de la Défense, ainsi que les autres ministères concernés et les forces armées devront intensifier le soutien nécessaire à la participation brésilienne aux processus de décision sur l'avenir de la Région Antarctique.

Sécurité Nationale

Contribuer à l'augmentation du niveau de Sécurité Nationale.

Toutes les instances de l'État devront contribuer à l'augmentation du niveau de Sécurité Nationale, spécialement en ce qui concerne:

- l'amélioration des procédures de gestion de crises;
- l'intégration de tous les organes du Système National de renseignement (SISBIN);
- la prévention d'actes terroristes et d'attentats de masse contre les droits humains, ainsi qu'à la conduite d'actions de contre-terrorisme, à la charge des Ministères de la Défense et de la Justice et du Cabinet de Sécurité Institutionnelle de la Présidence de la République (GSI-PR);
- les mesures pour la sécurité des secteurs d'infrastructures critiques, y compris les services, et en particulier en ce qui concerne l'énergie, les transports, l'eau et les télécommunications, à la charge des Ministères de la Défense, des Mines et de l'Énergie, des Transports, de l'Intégration Nationale et des Communications, ainsi que le travail de coordination, d'évaluation, de surveillance et de réduction de risques, réalisé par le Cabinet de Sécurité Institutionnelle de la Présidence de la République (GSI/PR);

- les mesures de défense chimique, bactériologique et nucléaire, à la charge du Cabinet Civil de la Présidence de la République, des Ministères de la Défense, de la Santé, de l'Intégration Nationale, des Mines et de l'Énergie et de la Science et de la Technologie, et du GSI-PR, en ce qui concerne les actions de protection de la population et des installations, sur tout le territoire national, en conséquence des effets potentiels de l'emploi d'armes de ce type;
- les actions de défense civile, à la charge du Ministère de l'Intégration Nationale;
- les actions de sécurité publique, à la charge du Ministère de la Justice et des organes de sécurité publique des États;
- l'amélioration des dispositifs et des procédures de sécurité qui réduisent la vulnérabilité des systèmes liés à la Défense Nationale contre les attaques cybernétiques et, si besoin est, qui permettent de les rétablir rapidement, à la charge du Cabinet Civil de la Présidence de la République, des Ministères de la Défense, des Communications et de la Science et de la Technologie, et du GSI-PR;
- la réalisation d'études qui permettent l'installation d'un centre de recherche sur les maladies tropicales pour la région amazonienne, à la charge des Ministères de la Défense, de la Science et de la Technologie, de la Santé et des organismes de santé des États et des communes;
- des mesures de défense contre les pandémies; et
- le respect des engagements internationaux relatifs à la protection de la vie humaine en mer et au trafic aérien international, à la charge du Ministère de la Défense, par l'intermédiaire respectif des commandements de la Marine et de l'Armée de l'air, et du Ministère des Affaires Étrangères.



Dispositions Finales

Les documents complémentaires résultant de la Stratégie Nationale de Défense et dont les besoins d'élaboration ou de mise à jour remplissent les exigences de cette Stratégie, devront être élaborés selon l'échéance ci-dessous:

ÉCHÉANCE	TÂCHE À ACCOMPLIR	RESPONSABLE
31/12/2010	Plans Stratégiques qui serviront de base aux Plans de Campagne des Commandements Conjoints, pour chaque HE	MD
30/06/2009	Plans d'équipement et d'articulation des forces armées (2009-2030)	MD et Forces armées
30/09/2009	Proposition d'un projet de loi d'équipement et d'articulation de la défense nationale, qui sera soumis à l'appréciation du Président de la République	CC et MD
31/03/2009	Mise à jour de la politique de Science, Technologie et Innovation pour la Défense Nationale et instruments normatifs correspondants.	MD et MCT
31/03/2009	Mise à jour de la Politique Nationale de l'Industrie de Défense	MD, MF, MDIC, MPOG MCT et SAE
31/03/2009	Proposition de l'établissement d'accords de partenariat stratégiques avec des pays qui peuvent contribuer au développement de technologies de pointe qui intéressent la défense	MD, MRE et SAE
31/03/2009	Proposition d'une acte légal pour garantir l'allocation, de façon continue, de ressources financières spécifiques, destinées à viabiliser le développement intégré et la conclusion de projets liés à la défense nationale.	CC, MF, MD, MPOG et SAE

ÉCHÉANCE	TÂCHE À ACCOMPLIR	RESPONSABLE
30/06/2009	Proposition des dispositifs nécessaires à permettre des investissements dans les forces armées, à partir des recettes éventuelles provenant des biens immeubles de l'Union gérés par les forces armées.	CC, MD, MF et MPOG
30/06/2009	Proposition d'une législation spécifique permettant l'application dans les forces armées, des ressources provenant de la recette de taxes et de services.	CC, MD, MF et MPOG
30/06/2009	Projet de loi concernant la nouvelle structure militaire de défense, relative à la structuration de noyaux d'États-majors Conjointes liés au MD.	CC et MD
30/06/2009	Présentation d'une étude de viabilité pour la création et la réglementation d'un Service Civil, sur tout le territoire national, qui sera réalisé par des citoyens qui n'auront pas été appelés à faire le Service militaire.	CC, MD, MPOG et SAE, MEC et SANTÉ
30/06/2009	Projet de loi proposant la création d'un cadre spécifique de Spécialistes en Défense, pour l'inclure dans le Plan unique de carrière des fonctionnaires du secteur de défense, en complément aux carrières actuelles dans l'administration civile et militaire.	CC, MD et MPOG
30/06/2009	Plan de transfert de l'ESG à Brasilia et proposition des mesures complémentaires nécessaires.	MD

ÉCHÉANCE	TÂCHE À ACCOMPLIR	RESPONSABLE
31/03/2009	Projet de loi modifiant la loi de création de l'ESG, permettant la création de fonctions DAS.	CC, MD et MPOG
30/06/2009	Proposition d'une politique d'enseignement pour les forces armées, en particulier au niveau des Hautes Études.	MD et MEC
31/03/2009	Proposition d'une modification de la loi sur le Système National de Mobilisation.	CC, MD et SAE
30/06/2009	Projet de loi prosant une nouvelle structure du MD, avec la création d'un organisme chargé des procédures d'achat de matériel de défense, dûment intégré au processus de catalogage de matériel.	CC, MD et MPOG
31/03/2009	Proposition de la création d'une structure subordonnée au MD, et chargée de la coordination des procédures de certification, de métrologie, de normalisation et de promotion de l'industrie.	MD, MDIC et MPOG
31/03/2009	Proposition de modifications de la loi n° 8.666 et législation complémentaire, qui permette un régime juridique et économique spécial pour les achats de matériels de défense fabriqués par des entreprises nationales.	CC, MD, MDIC, MT, MPOG et SAE
31/03/2009	Proposition de modifications de la législation relative aux impôts qui onèrent l'industrie nationale de défense, par la création d'un régime juridique spécial qui permette des aides et une exonération fiscales pour l'initiative privée en ce qui concerne la fabrication de matériel de défense prioritaire pour les forces armées.	CC, MD, MDIC, MF, MT, MPOG et SAE



ÉCHÉANCE	TÂCHE À ACCOMPLIR	RESPONSABLE
31/03/2009	Proposition de modifications de la législation relative à la mise en place par le Ministère des Finances, de procédures de garanties pour les contrats d'exportation de matériel de défense à grande échelle.	CC, MD, MF, MT, MDIC et SAE
30/06/2009	Propositions de modifications de la LCP 97, de la LCP 117 et de la loi n° 9.299, de façon à les adapter à la Stratégie Nationale de Défense.	CC et MD

LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉFENSE ET LES DOCUMENTS QUI EN RÉSULTENT SERONT COMPLÉTÉS PAR DES ANNEXES. CES ANNEXES EXPOSERONT DES PLANS POUR LES DIVERSES HYPOTHÈSES D'EMPLOI DES FORCES ARMÉES. ILS SERONT ÉLABORÉS, SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE, PAR L'ÉTAT-MAJOR CONJOINT DES FORCES ARMÉES ET PAR LES ÉTATS-MAJORS DES TROIS ARMES.

Abréviations

FA	Forces Armées
MCT	Ministère de la Science et de la Technologie
MD	Ministère de la Défense
MDIC	Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce Extérieur
MEC	Ministère de l'Éducation
MF	Ministère des Finances
MPOG	Ministère du Plan, du Budget et de la Gestion
MRE	Ministère des Affaires Étrangères
SAE	Secrétariat Chargé des Questions Stratégiques de la Présidence de la République
SAÚDE	Ministère de la Santé



Ministère
de la Défense

